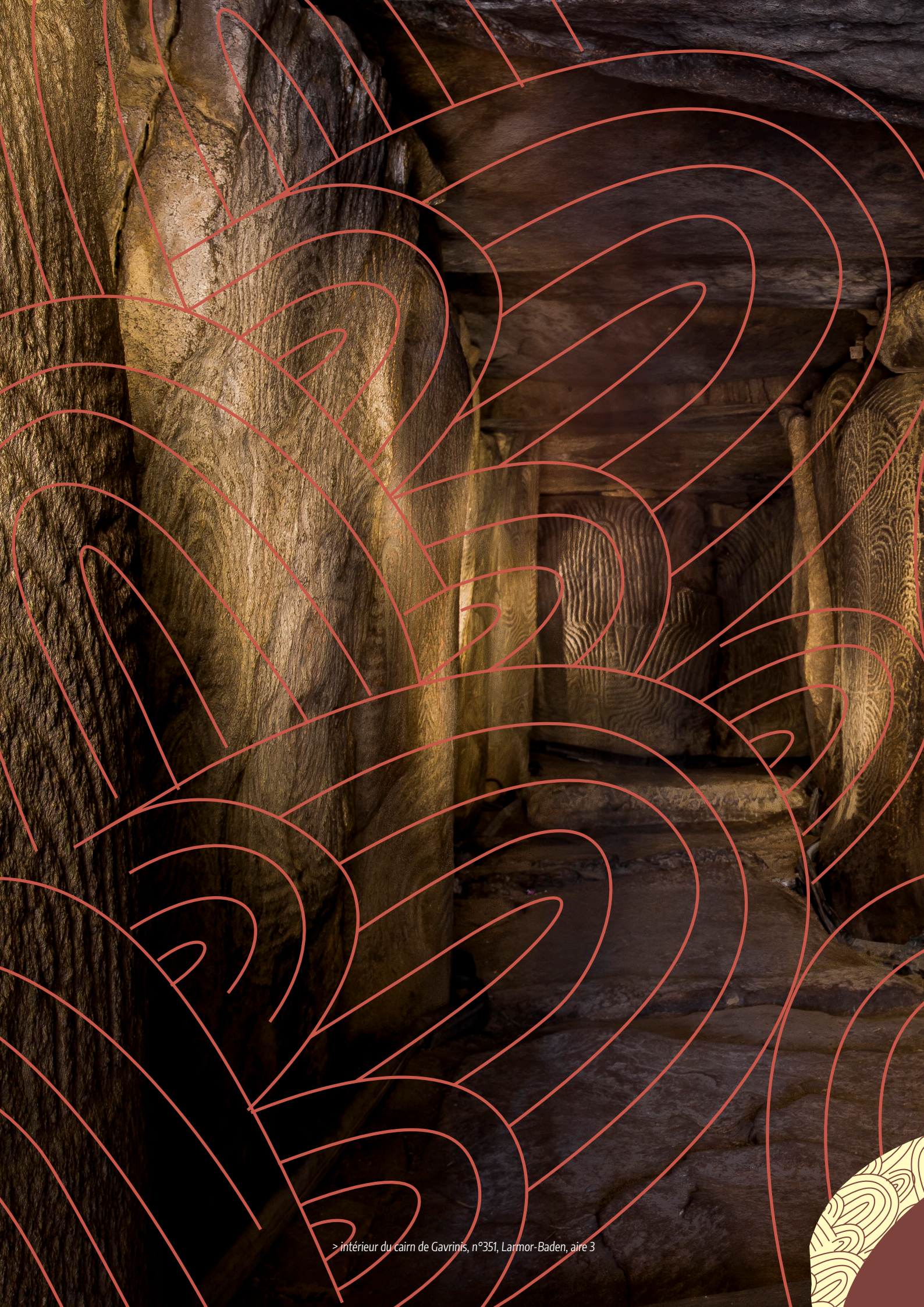


MÉGALITHES DE CARNAC ET DES RIVES DU MORBIHAN

PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

PLAN DE
GESTION



> intérieur du cairn de Gavrinis, n°351, Larmor-Baden, aire 3



• • MÉGALITHES DE CARNAC ET DES RIVES DU MORBIHAN



PLAN DE GESTION





> alignement de Kerdual Le Vuguen, n°234, La Trinité-sur-Mer, aire f

SOMMAIRE

La Valeur universelle et exceptionnelle du Bien Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, au fondement de l'engagement des parties prenantes	8
1. Les critères de l'inscription du Bien	8
2. L'intégrité et l'authenticité du Bien	9
3. Les attributs du Bien	10
4. Le Bien, un ensemble exceptionnel du mégalithisme néolithique	10
5. La délimitation des périmètres, cadre de l'action de gestion du Bien, matérialisant la VUE	11
Plan de gestion du Bien	12
1. Une structuration transversale de son élaboration	12
2. Six grands enjeux de gestion pour préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle	12
3. Les acteurs et la mise en œuvre du plan de gestion du Bien	13
4. Synthèse des enjeux	16
5. Déclinaison opérationnelle des enjeux : les fiches action	27
5.1. Enjeu numéro 1 : Renforcer la recherche et la connaissance des attributs du Bien	27
5.2. Enjeu numéro 2 : Favoriser l'appropriation collective et le partage des valeurs du Bien par tous	34
5.3. Enjeu numéro 3 : Étendre les protections réglementaires et les outils de gestion patrimoniale à l'ensemble des documents de planification afin de préserver l'intégrité des éléments constitutifs du Bien	42
5.4. Enjeu numéro 4 : Gérer les risques concernant l'intégrité du Bien et renforcer les solutions existantes	51
5.5. Enjeu numéro 5 : Déployer une stratégie touristique et organiser la gestion des flux à l'intérieur du Bien et sur l'ensemble du territoire	59
5.6. Enjeu numéro 6 : Renforcer la gouvernance pour une gestion appropriée du Bien	66





> alignements du Menec - Menec Vras, n°106, Carnac, aire 1

LA VALEUR UNIVERSELLE ET EXCEPTIONNELLE DU BIEN MÉGALITHES DE CARNAC ET DES RIVES DU MORBIHAN, AU FONDEMENT DE L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES



Depuis 2010, sur l'impulsion des collectivités territoriales locales réunies en association, accueillant également des établissements publics, des associations, des entreprises et des particuliers, l'association Paysages de mégalithes pilote l'ambition collective de soumettre une candidature d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO du Bien « Les Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan ».

Dans cet objectif, et accompagné d'un comité scientifique international, elle a travaillé à définir la Valeur universelle et exceptionnelle (VUE) du Bien. Cette VUE a été présentée pour la première fois à l'occasion de l'audition du 10 octobre 2017 devant le Comité français du patrimoine mondial (CFPM).

Cette Valeur universelle exceptionnelle fonde l'action et l'ambition collective du territoire.

1. LES CRITÈRES DE L'INSCRIPTION DU BIEN

Sur les rives du Morbihan, au Néolithique, pendant près de 3 000 ans, les premières populations d'agriculteurs-éleveurs façonnent un paysage mégalithique exceptionnel. Il répond à 3 critères culturels du Patrimoine mondial : les critères i, ii et iv.

i. Représenter un chef d'œuvre du génie créateur humain

Les rives du Morbihan rassemblent des sites et monuments de renommée mondiale, comme ceux de Carnac, de Locmariaquer (le Grand Menhir) ou de Larmor-Baden (Gavrinis). Ce complexe se déploie sur plus de 100 km² et associe tombeaux monumentaux et ouvrages de stèles. Il constitue une réalisation architecturale et artistique unique, tant par son ampleur que par son originalité. L'ordonnance des édifices, en symbiose avec le paysage, forme un espace symbolique souligné par un programme iconographique original et des dépôts d'objets polis hautement valorisés. Autant les monuments que les gravures et les objets-signes témoignent de prouesses techniques et artistiques impliquant, par exemple, la manutention de milliers de tonnes de terres et de pierres. L'art de couvrir stèles et parois des tombeaux de scènes iconiques ou narratives atteint ici un sommet pour le Néolithique européen.

ii. Témoigner d'un échange d'influences considérable

Le phénomène mégalithique autour de la Petite Mer porte témoignage de l'existence d'un pôle de pouvoir qui a connu un rayonnement considérable aux temps des premières sociétés néolithiques, entre 7 000 et 5 000 ans avant le présent. Menhirs, tumulus et dolmens structurent le paysage depuis le Néolithique. La diversité remarquable de ces architectures rend compte d'un jeu d'influences et de transferts sur tout le continent européen, et en particulier le long de sa façade atlantique. Les programmes iconographiques élaborés en Morbihan trouveront un écho sur les stèles et les rochers naturels en Bassin parisien, Bourgogne, Suisse, nord de l'Italie, et probablement aussi en Galice et au sud du Portugal. Les dépôts mobiliers (haches et bracelets en jade, perles en pierres semi-précieuses) témoignent également de circulations de matières premières rares et d'objets de haute valeur sur des distances pouvant atteindre 1 200 kilomètres.

iv. Offrir un exemple éminent d'un type de construction, d'ensemble architectural, technologique ou de paysage

Aux débuts du Néolithique, à travers l'édification de tombeaux aux proportions impressionnantes, l'enfouissement de dépôts d'objets en des points névralgiques du paysage, et la construction de vastes alignements de stèles, l'être humain établit une relation nouvelle à son environnement. Certaines stèles sont en outre travaillées, et certaines sont parfois gravées de signes en rapport avec une cosmogonie dont la symbolique s'éloigne de celle des populations de chasseurs-cueilleurs. Au cours du Néolithique, plusieurs de ces édifices ont été modifiés, et d'autres ont été construits autour des précédents pour former de véritables suites monumentales. Ces innovations architecturales et iconographiques, parmi les plus anciennes connues en Europe occidentale, incarnent des changements majeurs dans l'organisation économique et culturelle des sociétés (dont la hache polie est l'objet emblématique) ; changements dont la portée est significative dans l'histoire de l'humanité. Les édifices construits sont, encore aujourd'hui, spectaculaires, et révèlent l'ingéniosité, l'investissement humain et le savoir-faire technique de ces sociétés d'agriculteurs-éleveurs pour extraire, transporter et mettre en œuvre des volumes de terres et de pierres considérables. Des blocs, atteignant jusqu'à 330 tonnes, ont été déplacés sur 5 à 10 kilomètres, en franchissant parfois des voies maritimes.

2. L'INTÉGRITÉ ET L'AUTHENTICITÉ DU BIEN

2.1. Intégrité

Le paysage, composé par les centaines de sites et monuments mégalithiques, a évolué au fil des millénaires, tant dans sa structure (remontée du niveau marin) que dans son environnement (évolution du couvert boisé). Il a également connu un phénomène d'anthropisation forte (développement de l'urbanisation, en particulier depuis le XX^e siècle). Certains attributs ont ainsi évolué sous l'influence de mutations séculaires, mais toujours en s'inscrivant dans les fondamentaux de la Valeur Universelle Exceptionnelle. Aujourd'hui, le Bien est constitué de quatre aires, de taille suffisante pour chacune combiner tous les attributs nécessaires à la compréhension du phénomène morbihannais : variété des typologies architecturales, organisation structurée dans le paysage, productions artistiques telles que les gravures et mobilier réuni dans les musées locaux. Les vestiges sont préservés et documentés. La longue histoire de la recherche dans cette région fournit un niveau exceptionnel de connaissances et de documentations sur ces premières sociétés agro-pastorales.

2.2. Authenticité

En dépit des destructions et remaniements, les sites et monuments et les paysages ont gardé une authenticité suffisante pour permettre d'en apprécier la cohérence et d'exprimer leur Valeur Universelle Exceptionnelle. La datation des sites et monuments est assurée par de multiples analyses et par le mobilier archéologique. Les signes gravés sur les stèles et les parois des tombeaux comprennent des représentations d'objets – tels les grandes lames de haches symboliques en jade – trouvés dans les dépôts. Les restaurations anciennes, comme les plus modernes, ont été réalisées dans le respect des connaissances scientifiques disponibles. En outre, la réutilisation à des époques ultérieures de certains monuments, bien documentée par des fouilles récentes, ne remet pas en question leur origine ancienne.

3. LES ATTRIBUTS DU BIEN

Les attributs du Bien sont au nombre de cinq.

- Les ouvrages de stèles,
- Les tombeaux,
- L'art pariétal,
- Les dépositions,
- Le paysage de littoral.

Les quatre premiers d'entre eux sont des vestiges archéologiques exceptionnels du Néolithique. Le dernier, le paysage de littoral, cadre spatial d'une société néolithique qui vit en lien étroit avec son environnement, est à la fois une structure morpho-géographique décisive pour le matériau de ces architectures monumentales, un environnement favorable pour le développement et le rayonnement de cette société, et un paysage culturel marqué par cette société néolithique qui tisse des liens entre les monuments eux-mêmes, et entre les monuments et les rivières, estrans et littoraux, esquissant ainsi un récit.

4. LE BIEN, UN ENSEMBLE EXCEPTIONNEL DU MÉGALITHISME NÉOLITHIQUE

Chacune des quatre aires contribue de manière significative, autonome et complémentaire à démontrer la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien. Cet espace paysager, où ont été érigés des centaines de monuments et sites mégalithiques, constitue un ensemble unique qui caractérise l'importance des rives du sud Morbihan dans la compréhension du mégalithisme néolithique de la façade atlantique. Ce phénomène se manifeste de façon spectaculaire autour des alignements de stèles, dont le site de Carnac est le représentant le plus connu.

Les spécificités du Bien justifient son approche en tant que paysage culturel :

- En termes de chronologie : il couvre l'ensemble du Néolithique, démontrant notamment une évolution des structures architecturales symboliques et funéraires durant cette période charnière de l'histoire de l'humanité où l'être humain se sédentarise.
- Il est le plus ancien exemple du mégalithisme européen et son évolution dynamique sur plusieurs siècles peut y être observée tant à l'échelle des monuments qu'à l'échelle du territoire.
- En termes d'architectures, il est le seul territoire à recevoir des alignements de pierres dressées dans une telle densité et étendue, et s'organisant de façon structurée sur un territoire restreint. Il démontre une variété exceptionnelle de types de tombeaux, dans des dimensions parfois extraordinaires.
- Les dépositions composées de matériaux précieux sont dans une concentration inégalée : ce territoire a livré la moitié du corpus européen des objets néolithiques en jade recensés à ce jour.
- La qualité et la cohérence des programmes iconographiques des gravures, leur répartition, ainsi que les liens qu'elles entretiennent avec les monuments, est exceptionnelle.
- L'association des éléments constitutifs du Bien, notamment les stèles, tombes à couloir, cistes sous tertres et objets en jade, constitue un territoire structuré et bâti par agrégation pendant des siècles. Cet espace symbolique est renforcé par l'utilisation d'un programme iconographique spécifique, créant ainsi un « paysage de mégalithes » sans équivalent pour la période considérée.
- Le territoire, bien qu'ayant beaucoup évolué depuis le Néolithique, a gardé à travers les siècles une valeur et une signification culturelle importante pour la population locale. Ainsi, les mégalithes constituent aujourd'hui un identifiant fort, un des emblèmes de la région Bretagne. Cela explique également le bon niveau de conservation de ces structures, 6 000 ans plus tard.
- Ce sont des témoins remarquables du changement climatique depuis la fin de la dernière grande glaciation, marqué durant le Mésolithique et le Néolithique par une remontée du niveau marin qui a dû être fortement ressentie par les populations néolithiques, notamment lors de l'immersion du golfe du Morbihan. Les sites immergés ou sur estran sont ici uniques au monde, par leur densité et répartition sur l'ensemble du Bien.
- L'histoire de la recherche sur le Bien, notamment au XIX^e siècle, a également eu une influence considérable sur les terminologies appliquées aux premières découvertes scientifiques autour du mégalithisme, et ce à un niveau international : dolmen, menhir, cairn, cromlech, Néolithique, etc. dérivent tous de vocables utilisés en Bretagne, dont deux font référence à des sites morbihannais.

5. LA DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES, CADRE DE L'ACTION DE GESTION DU BIEN, MATÉRIALISANT LA VUE

La délimitation des périmètres du Bien proposé à l'inscription combine des arguments archéologiques (reflétant l'exceptionnelle représentativité des attributs sur le territoire) et des arguments paysagers. Ces derniers s'appuient à la fois sur la charpente morpho-géographique liée aux logiques d'implantation des monuments mégalithiques, et sur les perceptions, les covisibilités, dans le grand paysage.

Les périmètres s'appuient sur l'ensemble des études et inventaires menés et coordonnés par Paysages de mégalithes depuis 2012, validés par son comité scientifique et en assemblée générale du 28 mai 2021.

Seront jointes la carte des périmètres d'application du plan de gestion du Bien, de la zone-tampon et des Villes-portes, ainsi que la liste des communes concernées.

5.1. Périmètres du Bien proposé à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

Ils sont formés de quatre aires caractérisées par une densité et une diversité exceptionnelles des cinq attributs (ouvrages de stèles, tombeaux, art pariétal, dépositions et paysage de littoral) représentant la Valeur universelle exceptionnelle des Mégalithes des rives du Morbihan. Le périmètre du Bien doit faire l'objet de protections qui garantissent la pérennité du Bien inscrit au Patrimoine mondial selon les exigences de l'UNESCO.

5.2. Périmètre de la zone tampon assurant la cohérence paysagère du Bien

Pour assurer également la protection du Bien, une zone, dite « zone tampon », incluant son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au Bien et à sa protection, est définie. Elle est également concernée par les mesures permettant d'assurer la protection du Bien.

5.3. Les Villes-portes

Les villes d'Auray et de Vannes sont considérées comme Villes-portes du Bien, et, à ce titre, sont intégrées en tant que parties prenantes dans la gestion des flux, ainsi que dans les actions de médiation et valorisation du Bien (musée de Vannes – Château-Gaillard, et Centre d'interprétation architecture et patrimoine).



> dalle gravée de l'allée coudée des Pierres Plates, n°308, Locmariaquer, aire 3

PLAN DE GESTION DU BIEN



Conformément à l'article L. 612-1 du code du patrimoine, l'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements assurent, au titre de leurs compétences dans les domaines du patrimoine, de l'environnement et de l'urbanisme, la protection, la conservation et la mise en valeur du Bien Patrimoine mondial reconnu en application de la Convention concernant la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, le 16 novembre 1972.

Conformément aux articles 108 à 118 bis des *Orientations*, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre a été élaboré pour assurer la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien.

1. UNE STRUCTURATION TRANSVERSALE DE SON ÉLABORATION

Le plan de gestion, processus en soi, a capitalisé sur les dynamiques de travail mises en place de longue date – les travaux scientifiques ayant commencés en 2021 – et présentées en partie 5.A.3.

Débutés en 2020, les travaux de son élaboration proprement dits ont eu plusieurs constats fondateurs :

1. La nécessité de partir des éléments du terrain, des nombreux outils déjà en place ou des questionnements actuels.
2. La nécessité de travailler dans le collectif, en intégrant tous les jalons de concertation possible (notamment les habitants).
3. La nécessité d'un accompagnement technique et pluridisciplinaire pour interroger la question du paysage et du territoire.
4. La nécessité de renforcer la gouvernance pour la création du plan gestion.

Le plan de gestion s'est donc construit par étape, à partir d'une feuille de route commune, déclinée dans le cadre de la charte partenariale (voir annexe 5.4.), signée en 2020 (présentée en partie 5.A.) et enrichie dans le cadre d'un Comité de gouvernance dédié : le COTECH, placé sous la présidence du sous-préfet de département.

Pour écrire ce document cadre de gestion dans la transversalité et la pluridisciplinarité, et répondre aux constats présentés plus haut, trois éléments ont été spécifiquement mis en place, accompagnés de temps de concertation (voir partie 5.A.3.) :

1. Création de trois groupes de travail dédiés, chacun piloté par un élu référent, au cœur de l'élaboration du plan de gestion.
2. Lancement de réunions publiques, afin d'associer les habitants.
3. Lancement d'un plan de paysage, élément fédérateur au niveau macro.

En lien avec l'État, l'élaboration du plan de gestion a mobilisé toutes les parties prenantes au niveau local, habitants compris, et a transcendé les limites de compétence géographique et matérielle de chaque structure.

2. SIX GRANDS ENJEUX DE GESTION POUR PRÉSERVER LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

À l'issue des observations, constats et discussions dressés dans les groupes de travail, le plan de paysage et les ateliers citoyens, six grands enjeux ont été formulés pour identifier, et ouvrir, les pistes à poursuivre par les partenaires ainsi que les nouveaux chantiers d'excellence que la candidature doit ouvrir à court, moyen et long terme. En effet, la candidature joue en effet un rôle de levier pour interroger et mettre en perspective les politiques, programmes et crédits existants.

Ces enjeux stratégiques constituent la colonne vertébrale de la gestion du Bien sur le long terme.

Chaque enjeu est décliné en fiches opérationnelles qui énoncent les actions et objectifs à plus court terme (cinq ans).

Les engagements mis en œuvre pour assurer à long terme la protection et la gestion du Bien visent à protéger les éléments matériels et immatériels de sa VUE : les sites archéologiques (monuments et sites) et le paysage, les différents attributs du Bien (ouvrages de stèles, tombeaux, art pariétal, dépositions, paysage de littoral). En trame de fond, une attention particulière a été portée à l'imaginaire collectif qui s'est développé autour de ce territoire, notamment depuis le XIX^e siècle, et au lien très fort, lié à l'identité collective, entre la Bretagne et les mégalithes.

Le territoire du Bien est une zone anthropisée depuis des millénaires dont le tissu urbain s'accroît encore de nos jours. Dans

ce territoire à enjeux multiples, soumis à une pression estivale marquée, il a semblé impératif de replacer les centaines de mégalithes dans une réalité quotidienne. Ce caractère temporel devait, nécessairement et parallèlement, se mettre en adéquation avec le caractère intemporel de la préservation de la VUE, et capitaliser sur les nombreux outils de préservation et de protection déjà mis en place.

De plus, la mobilisation de l'ensemble des acteurs, usagers, décisionnaires locaux, législateurs, gestionnaires et habitants était un élément à faire perdurer lors de l'application du plan de gestion.

Les enjeux sont donc transversaux dans leurs approches, dans leurs thématiques et dans les personnes mobilisées. Ils relèvent de la connaissance, de la protection, de la valorisation, de la transmission et de la gouvernance et se présentent ainsi :

1. Renforcer la recherche et la connaissance des attributs du Bien ;
2. Favoriser l'appropriation collective et le partage des valeurs du Bien par tous ;
3. Étendre les protections réglementaires et les outils de gestion patrimoniaux à l'ensemble des documents de planification afin de préserver l'intégrité des éléments constitutifs du Bien ;
4. Gérer les risques concernant l'intégrité du Bien et renforcer les solutions existantes ;
5. Déployer une stratégie touristique et organiser la gestion des flux à l'intérieur du Bien et sur l'ensemble du territoire ;
6. Mise en œuvre d'une gouvernance appropriée à la gestion efficiente du Bien.

L'intégralité du plan de gestion, avec les déclinaisons en fiches actions opérationnelles, figure en annexe.

3. LES ACTEURS ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DU BIEN

Les parties 5.B. et 5.C. du présent dossier ont décrit les deux premiers piliers complémentaires du plan de gestion : la réglementation, garante de la protection du Bien, et la contractualisation, preuve concrète de l'engagement des différents partenaires à respecter et traduire le plan de gestion à différentes échelles. Le plan de gestion est entériné par une Charte d'engagement qui acte l'appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs de la gestion du Bien, l'engagement de tous pour la mise en œuvre du plan de gestion du Bien, et la poursuite de la participation de tous dans les instances de gestion du Bien.

Cette Charte synthétise la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien, fondement sur lequel s'adosse le plan de gestion. Elle rappelle le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion, dans ses périmètres, ses valeurs, sa dimension collaborative, sa gouvernance et son ambition collective, en précisant les rôles et les compétences de chacun. Elle a pour objectif de réunir l'engagement de toutes les parties prenantes autour des enjeux stratégiques du plan de gestion (voir annexe 5.2.).

En complément de la Charte, un dispositif institutionnel et technique sera mis en place et présenté en enjeu numéro 6 du plan de gestion. Ce dispositif s'appuie sur les instances mises en place aujourd'hui, dont la pertinence et l'efficacité ont été testées lors de ces dernières années.

La proposition d'inscription des *Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan* mobilise les acteurs du territoire depuis 2012. La préservation de la VUE du Bien est partagée entre plusieurs acteurs, impliqués à différents niveaux. Au démarrage du projet, en 2012, il y avait au cœur du processus les élus des communes et du département du Morbihan, les techniciens des collectivités, les services de l'État en région, le Centre des monuments nationaux et le Comité scientifique international. Depuis, l'ensemble des partenaires a été réuni, et ils se regroupent, pour la partie opérationnelle, dans les groupes de travail mis en place par Paysages de mégalithes, organe de portage de la candidature, et par l'État via le Comité de pilotage, organe décisionnaire mis en place en 2014 (voir partie 5.A.).

3.1. Les gestionnaires du Bien

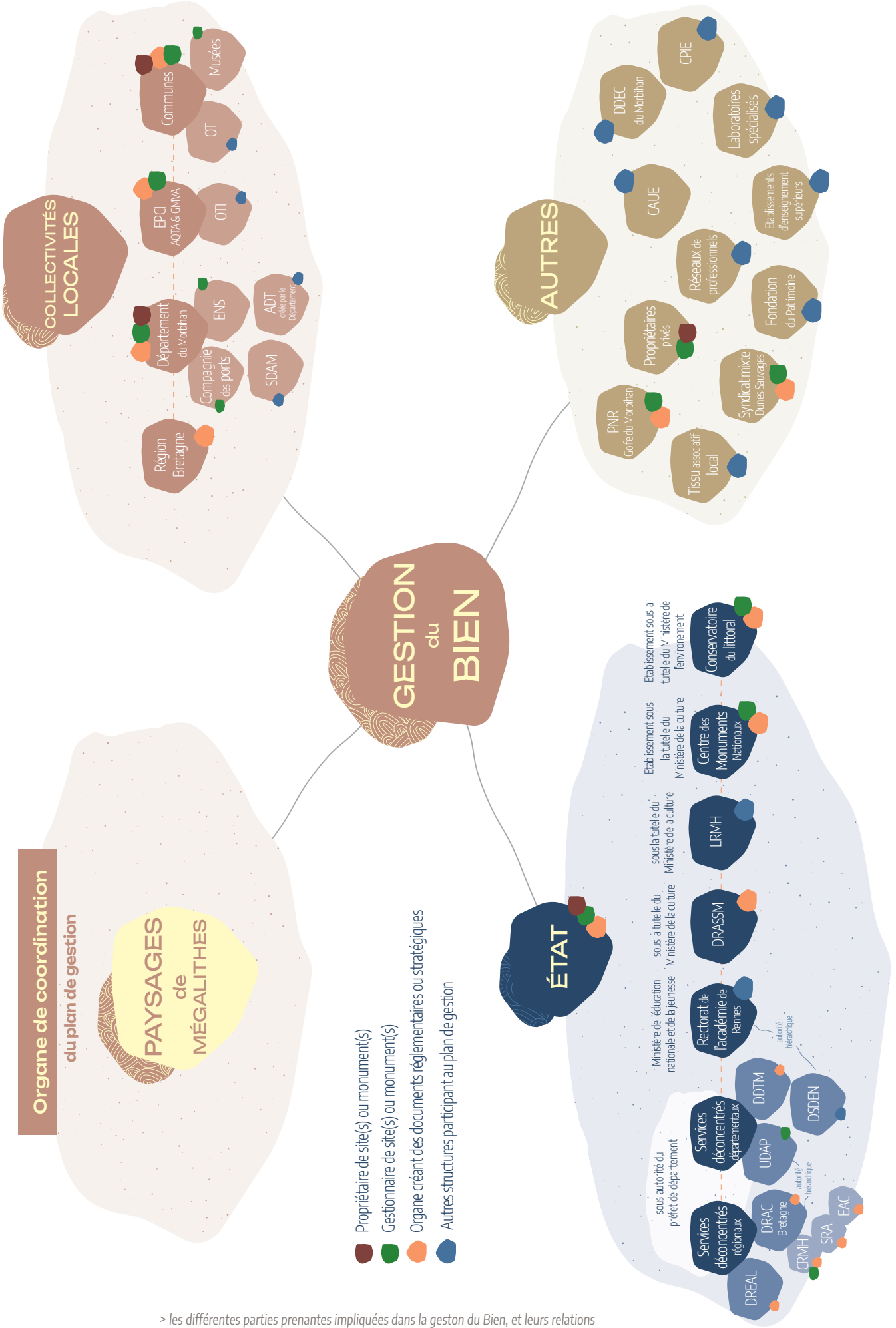
Le portage et la mise en œuvre du plan de gestion sont assurés par les maîtrises d'ouvrage légitimement en capacité d'intervenir. Cette gestion incombe prioritairement aux propriétaires, gestionnaires et garants de la VUE des sites : les communes, les deux structures intercommunales, le Centre des monuments nationaux, le département du Morbihan et l'État ; chacun intervenant avec ses compétences dans ses limites administratives.

La Charte d'engagement, signée avec l'ensemble des acteurs, permet également d'associer le parc naturel régional du Golfe du Morbihan, le Syndicat mixte Dunes Sauvages, le Conservatoire du littoral et la région Bretagne dans un cadre de référence pour les actions partenariales.

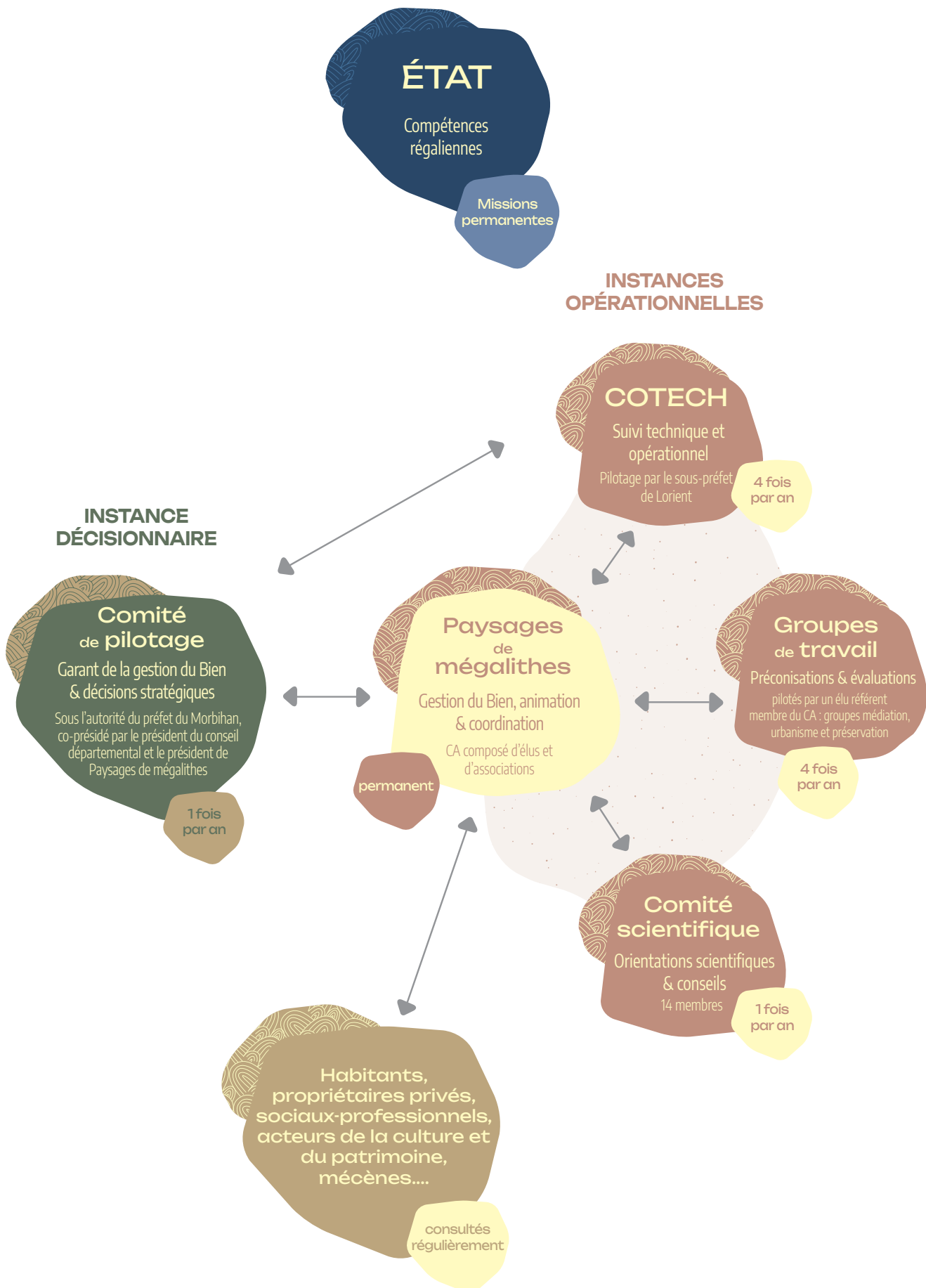
3.2. Les missions de la structure de gestion

La structure de gestion est essentielle pour garantir la sauvegarde du Bien. Paysages de mégalithes assurera ce rôle. L'association, en place depuis 2012, verra ses statuts évoluer une fois le Bien inscrit. Ses missions seront alors les suivantes :

- assurer le maintien de l'intégrité et de l'authenticité du Bien ;
- promouvoir et diffuser la VUE du Bien ;
- organiser et animer la concertation entre les organes constitutifs de la gouvernance, les propriétaires et gestionnaires publics des sites et monuments ;
- élaborer le programme d'actions du plan de gestion et favoriser sa mise en œuvre ;
- veiller au respect des valeurs exprimées dans la Charte d'engagement ;
- organiser et animer la concertation avec la population locale et les propriétaires privés de monuments ;
- suivre et évaluer les actions du plan de gestion afin d'élaborer les rapports de gestion prévus par la Convention du Patrimoine mondial.



> les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion du Bien, et leurs relations



> schéma de gouvernance du Bien

4. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Enjeu n°1 : Renforcer la recherche et la connaissance des attributs du Bien	responsables				partenaires			
	Paysages de mégalithes	Services de l'Etat	Collectivités : communes, AQTA, GMVa, département du Morbihan, région Bretagne	Autres	Paysages de mégalithes	Services de l'Etat	Collectivités : communes, AQTA, GMVa, département du Morbihan, région Bretagne	Autres organismes
1.a Collecter et organiser les archives et bibliographie des sites et monuments	Paysages de mégalithes				Comité scientifique international			
1.b Favoriser la recherche scientifique pour consolider la connaissance des éléments constitutifs du Bien	Paysages de mégalithes (selon initiatives)	direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC Bretagne) ; service régional de l'archéologie (SRA) (selon initiatives)		établissements d'enseignement supérieurs et laboratoires spécialisés (selon initiatives)	Paysages de mégalithes	direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC Bretagne) ; service régional de l'archéologie (SRA)	Département du Morbihan ; service départemental d'archéologie du Morbihan (SDAM) région Bretagne communes de Vannes et Camac ; musées	établissements d'enseignement supérieurs et laboratoires spécialisés
1.c S'inscrire au sein de réseaux de coopération, de recherche et de développement	Paysages de mégalithes					réseaux des DRAC	communautés de communes : GMVa et AQTA département du Morbihan région Bretagne,	établissements d'enseignement supérieurs et laboratoires spécialisés Parc naturel régional (PNR) du Golfe du Morbihan Syndicat mixte Dunes Sauvages réseaux de professionnels
1.d Pérenniser des chantiers écoles de haute technicité en restauration	Paysages de mégalithes	Centre des monuments nationaux (CMN)				DRAC Bretagne		établissements d'enseignement supérieurs et laboratoires spécialisés
1.e Recenser et valoriser les éléments de compréhension du maillage territorial	Paysages de mégalithes		communauté de communes : AQTA				communautés de communes : AQTA, GMVa département du Morbihan ; ENS région Bretagne	Syndicat mixte Dunes Sauvages PNR du Golfe du Morbihan tissu associatif local
1.f Recenser et valoriser les éléments immatériels liés au territoire et aux sites	Paysages de mégalithes		communes communauté de communes : AQTA et GMVa département du Morbihan région Bretagne				département du Morbihan ; archives départementales communautés de communes : AQTA et GMVa région Bretagne ; destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan	réseaux de professionnels tissus associatifs locaux Centre français du patrimoine culturel immatériel PNR Golfe du Morbihan
1.g Elaborer une interface de consultation des données cartographiques liées au Bien et à sa gestion	Paysages de mégalithes						communes communautés de communes : AQTA et GMVa	réseaux de professionnels PNR du Golfe du Morbihan Syndicat Mixte Dunes Sauvages,

Enjeu numéro 1

Renforcer la recherche et la connaissance des attributs du Bien

Élément fondamental à toute action, de préservation ou de valorisation, il reste de nombreux champs à explorer ou à renforcer, pour plusieurs raisons principales :

- la recherche scientifique s'est considérablement enrichie ces dernières années ;
- les monuments et sites sont présentés de façon nouvelle, et ce nouveau paysage de mégalithes entraîne un changement de perception qui doit être alimenté à tous les échelons ;
- la connaissance est le meilleur moyen de lutter contre l'oubli, qui est extrêmement préjudiciable aux sites archéologiques.

SYNTHÈSE DES CONSTATS

Depuis des siècles, les sites archéologiques du Bien font l'objet d'études, qui aujourd'hui sont disséminées dans toute l'Europe et que Paysages de mégalithes travaille à regrouper dans une base de données depuis des années. Toutefois, trois axes sont aujourd'hui à renforcer : la connaissance des attributs de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) liés aux dépôts mobiliers et au paysage et l'interaction entre les attributs eux-mêmes, qui permet la cohérence de l'ensemble. La transmission des connaissances techniques via des chantiers-écoles, dont le premier a été mené en 2019, a également été souhaitée, ainsi qu'une ouverture aux réseaux d'échanges nationaux et internationaux.

Cet enjeu interroge la connaissance du Bien dans sa globalité, scientifique, technique et historique.

IMPACTS SUR LA VUE

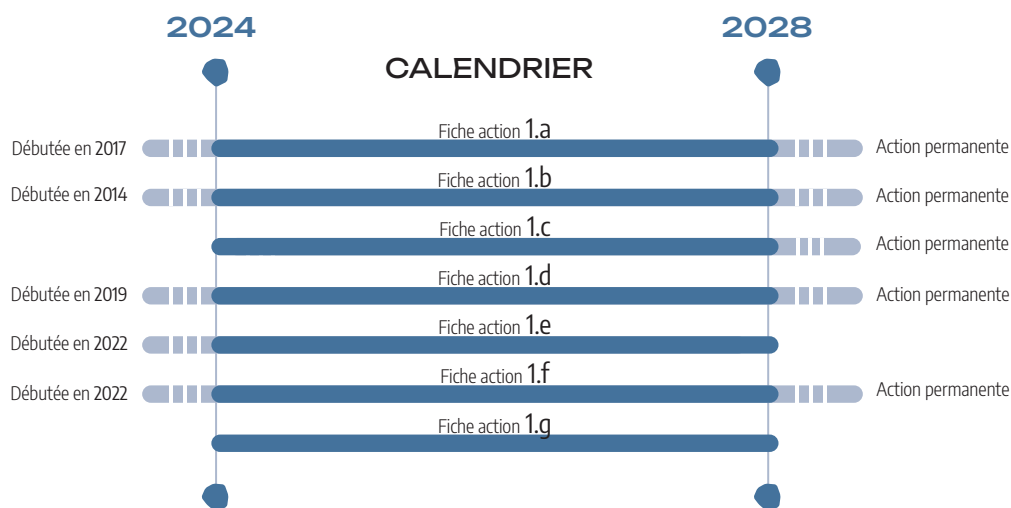
Toute préservation passe nécessairement par la connaissance, qui est assez disparate en fonction des attributs de la VUE. Ainsi, enrichir la compréhension des éléments matériels et immatériels, et l'ensemble des valeurs de la VUE : les sites archéologiques et le paysage, mais aussi l'imaginaire collectif qui s'est développé autour de ce territoire, notamment depuis le XIX^e siècle, et le lien très fort lié à l'identité collective entre la Bretagne et les mégalithes, est un enjeu fondamental.

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Bien et zone tampon

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLES DES ENJEUX : LES FICHES ACTIONS

- Collecter et organiser les archives et la bibliographie des sites et monuments
- Favoriser la recherche scientifique pour consolider la connaissance des éléments constitutifs du Bien
- S'inscrire au sein de réseaux de coopération, de recherche et de développement
- Pérenniser des chantiers-écoles de haute technicité en restauration
- Recenser et valoriser les éléments de compréhension du maillage territorial
- Recenser et valoriser les éléments immatériels liés au territoire et aux sites et monuments
- Élaborer une interface de consultation des données cartographiques liées au Bien et à sa gestion



Le plan de gestion étant avant tout un document opérationnel et partagé, à destination de l'ensemble des acteurs, les enjeux 2, 3 et 4 répondent aux interrogations exprimées lors des différentes rencontres et réunions concernant :

- la gestion des sites et monuments dans leurs spécificités propres,
- la gestion du tourisme et des flux,
- la qualification entre urbanisme et sites et monuments,
- le lien entre les abords urbains ou naturels, et les sites et monuments.

Trois grands enjeux ont donc été dégagés :

- Enjeu n°2 : Favoriser l'appropriation collective et le partage des valeurs du Bien par tous ;
- Enjeu n°3 : Étendre les protections réglementaires et les outils de gestion patrimoniaux à l'ensemble des documents de planification afin de préserver l'intégrité des éléments constitutifs du Bien ;
- Enjeu n°4 : Gérer les risques concernant l'intégrité du Bien et renforcer les solutions existantes.

		responsables				partenaires			
		Paysages de mégalithes	Services de l'Etat	Collectivités : communes, AQTA, GMVa, département du Morbihan, région Bretagne	Autres	Paysages de mégalithes	Services de l'Etat	Collectivités : communes, AQTA, GMVa, département du Morbihan, région Bretagne	Autres organismes
Enjeu n°2 : Favoriser l'appropriation collective et le partage des valeurs du Bien par tous	2.a Favoriser l'appropriation des plus jeunes par des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)	Paysages de mégalithes	Rectorat : DSDEN - DDEC	communes, AQTA, GMVa, département du Morbihan, région Bretagne		DRAC – EAC Centre des monuments nationaux (CMN)	communautés de communes : AQTA et GMVa département du Morbihan région Bretagne communes communes de Vannes et Carnac: musées	établissements d'enseignement supérieurs et laboratoires spécialisés Syndicat mixte Dunes Sauvages PNR du Golfe du Morbihan	
	2.b Favoriser l'implication des propriétaires privés de sites et monuments	Paysages de mégalithes				services de l'Etat	communautés de communes : AQTA et GMVa département du Morbihan communes	réseaux de professionnels	
	2.c Elaborer des éléments de langages communs pour les communicants et acteurs du territoire du Bien et de la zone tampon	Paysages de mégalithes				CMN	communautés de communes : AQTA et GMVa ; OTI département du Morbihan : ADT	PNR du Golfe du Morbihan Syndicat Mixte Dunes Sauvages réseaux de professionnels	
	2.d Sauvegarder et valoriser les collections : le projet de nouveau musée de Préhistoire de Carnac								Société polymathique du Morbihan (association)
	2.e Conserver et valoriser les collections : faire du musée d'histoire et d'Archéologie de Vannes une porte d'entrée sur le Bien								
	2.f Développer les outils numériques permettant une lecture et compréhension du Bien	Paysages de mégalithes				comité scientifique international	DRAC – SRA CMN	communautés de communes : AQTA et GMVa département du Morbihan : compagnie des ports région Bretagne : destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan	établissements d'enseignement supérieurs et laboratoires spécialisés musées PNR du Golfe du Morbihan Syndicat mixte Dunes Sauvages
	2.g Créer un panel de supports pédagogiques et de médiation à destination de différents publics	Paysages de mégalithes					Éducation Nationale : Réseau Canopée CMN services de l'Etat	communautés de communes : AQTA et GMVa ; labels pays d'art et d'histoire, OT et OTI département du Morbihan : ADT région Bretagne communes communes de Vannes et Carnac: musées	PNR du Golfe du Morbihan Syndicat mixte Dunes Sauvages réseaux de professionnels
	2.h Faire vivre le Bien pour tous et par tous : initier une « saison culturelle UNESCO »	Paysages de mégalithes					CMN	communautés de communes : AQTA et GMVa ; OT et OTI département du Morbihan : ADT région Bretagne communes communes de Vannes et Carnac: musées	PNR du Golfe du Morbihan Syndicat mixte Dunes Sauvages réseaux de professionnels tissu associatif local Fondation du patrimoine

Enjeu numéro 2

Favoriser l'appropriation collective et le partage des valeurs du Bien par tous

SYNTHÈSE DES CONSTATS

Depuis des siècles, le Morbihan, et plus largement la Bretagne, a un attachement fort aux mégalithes, qui est lié à une présence matérielle de ces vestiges dans le paysage de la vie quotidienne. Cependant, depuis quelques décennies, le lien intuitif avec ces monuments tend à s'effacer. Les causes en sont multiples et complexes. L'enjeu numéro 2 a pour objectif de remettre ces monuments au cœur de la vie des habitants.

Afin de créer un récit collectif et de favoriser la connaissance des valeurs du Bien, il est également nécessaire de mobiliser et de coordonner les acteurs, et éventuellement de créer de nouveaux outils communs.

Pour cela trois grands items ont été choisis :

- deux types de publics pour lesquels une politique spéciale doit être déployée (fiches a, b et c) ;
- les musées, comme portes d'entrées privilégiées pour se (ré)approprier l'histoire du territoire (fiches d et e) ;
- les outils à développer (fiches f, g et h).

IMPACTS SUR LA VUE

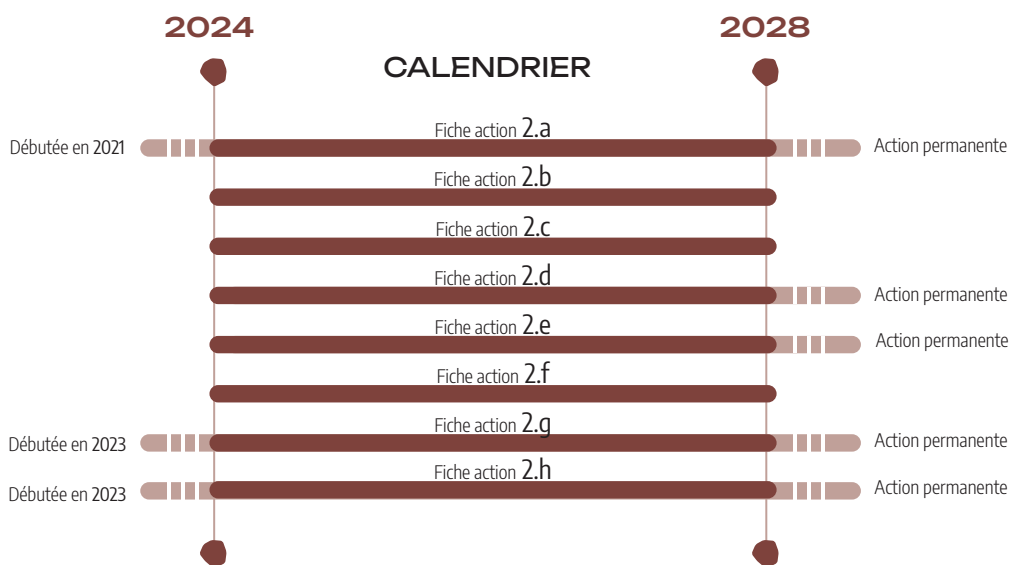
La mise en place du plan de gestion est conçue comme un vecteur de développement culturel pour l'ensemble du territoire. Préserver les attributs du Bien pour le transmettre aux générations futures, par, pour, et avec les habitants, est un enjeu fondamental du plan de gestion.

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Le Bien, la zone tampon
« Villes portes partenaires »

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLES DES ENJEUX : LES FICHES ACTIONS

- Favoriser l'appropriation des plus jeunes par des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)
- Favoriser l'implication des propriétaires privés de sites et monuments
- Élaborer des éléments de langages communs pour les communicants et acteurs du territoire du Bien et de la zone tampon
- Sauvegarder et valoriser les collections : le projet de nouveau musée de Préhistoire de Carnac
- Conserver et valoriser les collections : faire du musée d'Histoire et d'Archéologie de Vannes une porte d'entrée sur le Bien
- Développer les outils numériques permettant une lecture et compréhension du Bien
- Créer un panel de supports pédagogiques et de médiation à destination de différents publics
- Faire vivre le Bien pour tous et par tous : initier une « saison culturelle UNESCO »



Enjeu n°3 : Étendre les protections réglementaires et les outils de gestion patrimoniale à l'ensemble des documents de planification afin de préserver l'intégrité des éléments constitutifs du Bien	responsables				partenaires			
	Paysages de mégalithes	Services de l'Etat	Collectivités : communes, AQTA, GMVa, département du Morbihan, région Bretagne	Autres ressources	Paysages de mégalithes	Services de l'Etat	Collectivités : communes, AQTA, GMVa, département du Morbihan, région Bretagne	Autres organismes
3.a Mettre en place un cahier de référence Mégalithes et Patrimoine mondial, pour appuyer les stratégies territoriales et les règles d'urbanisme	Paysages de mégalithes	préfet de département et services de l'Etat	communes : chargés de mission PLU porteurs de projet SCOT Pays d'Auray (AQTA), GMVa	personnes ressources	cotech mégalithes et Patrimoine mondial	sous l'égide du préfet de département : DREAL, DDTM, DRAC, DRASSM Conservatoire du littoral	communautés de communes : AQTA (Pays d'Auray) et GMVa département du Morbihan	Syndicat mixte Dunes Sauvages PNR du Golfe du Morbihan CAUE réseaux de professionnels tissu associatif local
3.b Intégrer les composantes du Bien dans les documents d'urbanisme et/ou de planification	Paysages de mégalithes	services de l'Etat				DREAL DDTM DRAC	communautés de communes : AQTA et GMVa communes	Syndicat mixte Dunes Sauvages PNR du Golfe du Morbihan réseaux de professionnels
3.c Accompagner un urbanisme respectueux de la VUE du Bien	Paysages de mégalithes					DREAL DDTM DRAC	communautés de communes : AQTA et GMVa : services urbanisme communes : services urbanismes	Syndicat mixte Dunes Sauvages PNR du Golfe du Morbihan CAUE réseaux de professionnels tissu associatif local
3.d Continuer à protéger les sites et monuments au titre des monuments historiques		DRAC Bretagne			Paysages de mégalithes		communautés de communes : AQTA et GMVa communes	propriétaires
3.e Renforcer et actualiser les protections existantes en matière de paysage sur le golfe du Morbihan au titre des monuments naturels et sites inscrits ou classés		DREAL UDAP DDTM services de l'Etat partenaires				DRAC UDAP 56 DDTM Conservatoire du littoral	communautés de communes : AQTA et GMVa département du Morbihan communes	PNR du Golfe du Morbihan réseaux de professionnels

Enjeu numéro 3

Étendre les protections réglementaires et les outils de gestion patrimoniale à l'ensemble des documents de planification afin de préserver l'intégrité des éléments constitutifs du Bien

SYNTHÈSE DES CONSTATS

Plus d'un tiers des monuments et sites du Bien (41 %) font l'objet d'une protection au titre des monuments historiques et tous font l'objet d'une veille archéologique, grâce aux zones de présomption de prescription archéologique. Le paysage est également parfois porteur d'une protection réglementaire, notamment celui du golfe du Morbihan. Des dispositifs réglementaires déjà efficaces sont donc déjà en place. Cependant, plusieurs éléments permettant de rendre la protection réglementaire optimale pour le paysage culturel ont été identifiés au niveau des codes de l'urbanisme, du patrimoine ou encore de l'environnement.

Une attention particulière a été portée à la gestion du Bien dans sa globalité grâce à la mise en place d'un outil spécifique : le cahier de référence *Mégalithes et Patrimoine mondial*, fondé sur la valeur patrimoniale et paysagère du Bien.

L'enjeu s'articule autour de deux axes :

- les outils qui sont du ressort de l'État,
- les outils de stratégie de planification qui sont du ressort des collectivités, en application des différents codes nationaux.

IMPACTS SUR LA VUE

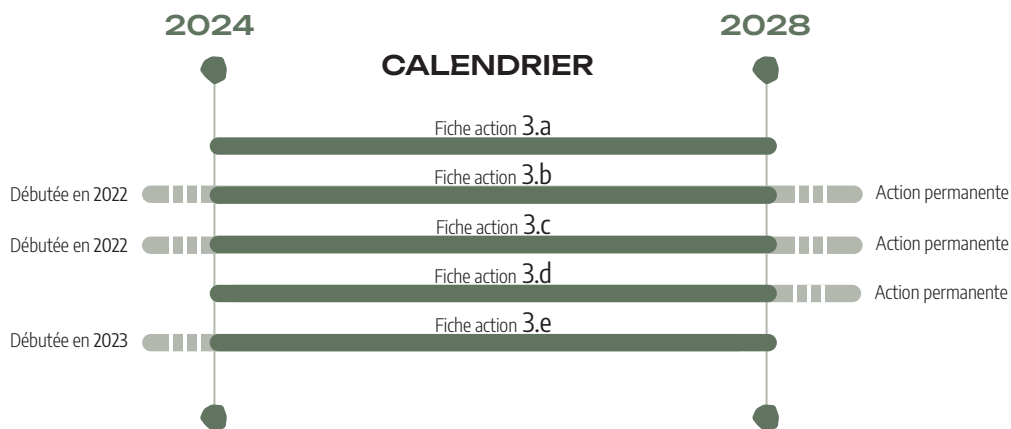
La mosaïque des dispositifs est un gage de protection mais, parallèlement, il renforce le besoin d'harmonisation pour la gestion du Bien : protéger, autant que faire se peut, chaque élément constitutif mais aussi déployer un outil pour le Bien en général.

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Le Bien, la zone tampon

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLES DES ENJEUX : LES FICHES ACTIONS

- Mettre en place un cahier de référence *Mégalithes et Patrimoine mondial*, pour appuyer les stratégies territoriales et les règles d'urbanisme
- Intégrer les composantes du Bien dans les documents d'urbanisme et/ou de planification
- Acompagner un urbanisme respectueux de la VUE du Bien
- Continuer à protéger les sites et monuments au titre des monuments historiques et de leurs abords
- Renforcer et actualiser les protections existantes en matière de paysage sur le golfe du Morbihan au titre des monuments naturels et sites inscrits ou classés



Enjeu n°4 : Gérer les risques concernant l'intégrité du Bien et renforcer les solutions existantes	responsables				partenaires			
	Paysages de mégalithes	Services de l'Etat	Collectivités : communes, AQTA, GMVa, département du Morbihan, région Bretagne	Autres	Paysages de mégalithes	Services de l'Etat	Collectivités : communes, AQTA, GMVa, département du Morbihan, région Bretagne	Autres organismes
4.a Maintenir l'intégrité de l'environnement littoral ou riparien du Bien	Paysages de mégalithes				DRASSM DREAL DRAC DDTM CMN Conservatoire du littoral	communautés de communes : AQTA et GMVa : services GEMAPI département du Morbihan : ENS	Syndicat mixte Dunes Sauvages PNR du Golfe du Morbihan tissu associatif local	
4.b Maintenir l'intégrité des sites et monuments sur zone d'estran et immergés	Paysages de mégalithes				DDTM DRAC DRASSM Conservatoire du littoral	communautés de communes : AQTA et GMVa département du Morbihan : Compagnie des ports communes	PNR du Golfe du Morbihan tissu associatif local	
4.c Organiser un suivi de l'état des sites mégalithiques	Paysages de mégalithes	si propriétaire	si propriétaire	si propriétaire privé	DRAC DDTM DREAL Conservatoire du littoral CMN	communautés de communes : AQTA et GMVa département du Morbihan communes	propriétaires privés établissement d'enseignement supérieur Syndicat mixte Dunes Sauvages PNR du Golfe du Morbihan tissu associatif local	
4.d Renforcer la prise en compte de la biodiversité des espaces naturels et paysagers accueillant les mégalithes	Paysages de mégalithes				DREAL DDTM Conservatoire du littoral	communautés de communes : AQTA et GMVa département du Morbihan : ENS et SDAM	tissu associatif local réseaux de professionnels Syndicat mixte Dunes Sauvages PNR du Golfe du Morbihan	
4.e Entretien des sites et monuments, et leurs abords	Paysages de mégalithes	si propriétaire	si propriétaire	si propriétaire privé	CMN Conservatoire du littoral	département du Morbihan : Compagnie des ports	propriétaires privés tissu associatif local	
4.f Qualifier l'impact du changement climatique sur le Bien	Paysages de mégalithes				Conservatoire du littoral Préfecture DREAL DRAC DDTM	communautés de communes : AQTA et GMVa : services GEMAPI département du Morbihan : ENS et SDAM	établissement d'enseignement supérieur réseaux de professionnels tissu associatif local Syndicat mixte Dunes Sauvages PNR du Golfe du Morbihan	
4.g Maintenir l'intégrité du site de Gavinis : projet de dérestauration			département du Morbihan		LRMH DRAC	Larmor-Baden (commune) département du Morbihan : Compagnie des ports		
4.h Maintenir l'intégrité d'un site très fréquenté : les alignements de Carnac		CMN			DRAC	Carnac (commune) communautés de communes : AQTA et GMVa département du Morbihan		

Enjeu numéro 4

Gérer les risques concernant l'intégrité du Bien et renforcer les solutions existantes

SYNTHÈSE DES CONSTATS

Plusieurs risques majeurs ont été dégagés lors des réflexions collectives. Certains ont été estimés suffisamment importants pour être traités à part. Ce sont autant de points de vigilance, ou d'exemples de bonnes pratiques mises en place, à faire perdurer, voire à déployer plus largement. Parmi ces risques figurent :

- la perte du caractère « aquatique » du Bien ou de certains sites (fiches a et b) ;
- le bon entretien des sites, tant pour les monuments que pour leur environnement naturel (fiches c, d et e) ;
- l'impact du changement climatique (fiche f) ;
- deux sites emblématiques, à forts enjeux de préservation : le monument de Gavrinis et le site de Carnac (fiches g et h).

Dès à présent, des solutions, qui s'inscrivent parfois dans le temps long, sont étudiées pour remédier à ces différents risques. La question des risques liés à la fréquentation, notamment touristique, est traitée dans un point séparé, en enjeu numéro 5.

IMPACTS SUR LA VUE

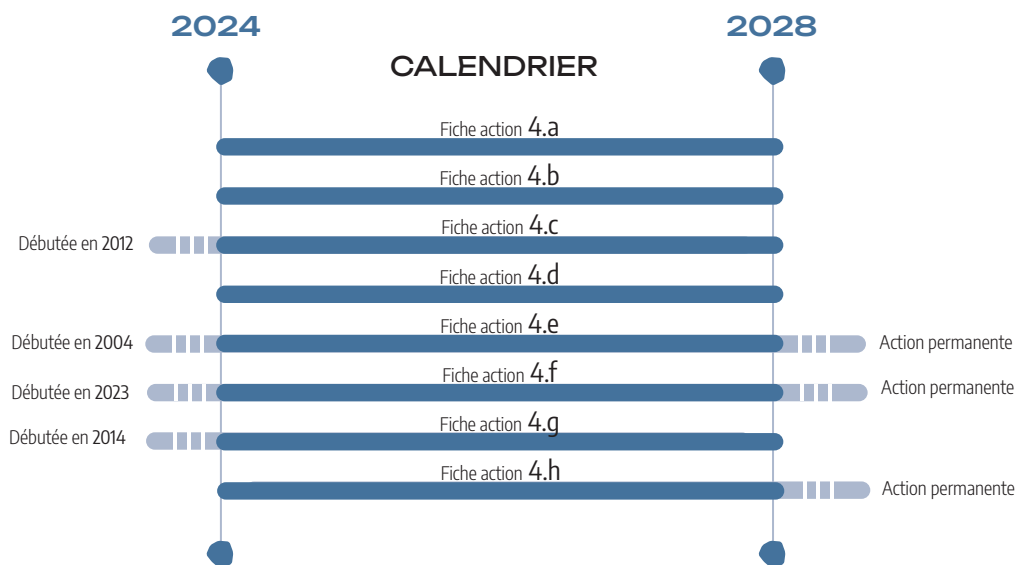
La préservation de la VUE passe par la préservation des éléments constitutifs du Bien. Certains sont trop atypiques pour en tirer des pratiques à établir sur l'ensemble du Bien. Ils méritent d'être traités à part afin de ne pas affaiblir l'ensemble de l'intégrité du paysage culturel. Ils peuvent par ailleurs faire l'objet d'une intervention dans le cadre d'une autre fiche de gestion.

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Le Bien, la zone tampon

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLES DES ENJEUX : LES FICHES ACTIONS

- Maintenir l'intégrité de l'environnement littoral ou riparien du Bien
- Maintenir l'intégrité des sites et monuments sur zone d'estran et immergés
- Organiser le suivi de l'état des sites et monuments mégalithiques
- Renforcer la prise en compte de la biodiversité des espaces naturels et paysagers accueillant les mégalithes
- Entretien des sites et monuments, et leurs abords
- Qualifier l'impact du changement climatique sur le Bien
- Maintenir l'intégrité du site de Gavrinis : projet de dérestauration
- Maintenir l'intégrité d'un site très fréquenté : les alignements de Carnac



Enjeu n°5 : Gérer les risques concernant l'intégrité du Bien et renforcer les solutions existantes	responsables				partenaires			
	Paysages de mégalithes	Services de l'Etat	Collectivités : communes, AQTA, GMVa, département du Morbihan, région Bretagne	Autres	Paysages de mégalithes	Services de l'Etat	Collectivités : communes, AQTA, GMVa, département du Morbihan, région Bretagne	Autres organismes
5.a Mettre en place un plan tourisme adapté aux monuments et aux sites et organiser la gestion des flux sur l'ensemble du territoire	Paysages de mégalithes				CMN	communautés de communes : AQTA et GMVa : OTI et OT département du Morbihan : ADT; Compagnie des ports région Bretagne	Syndicat mixte Dunes Sauvages PNR du Golfe du Morbihan	
5.b Élaborer un plan de communication et de promotion avec les professionnels du tourisme pour des référentiels communs en accord avec les valeurs du Bien	Paysages de mégalithes		département du Morbihan : ADT			AQTA et GMVa : OT et OTI	réseaux de professionnels	
5.c Formaliser des circuits de randonnées et des circulations douces pour découvrir le Bien	Paysages de mégalithes		communes communautés de communes : AQTA et GMVa		UDAP 56	communautés de communes : AQTA et GMVa : OTI et OT département du Morbihan région Bretagne	tissu associatif local Syndicat mixte Dunes Sauvages PNR du Golfe du Morbihan	
5.d Déployer une signalétique interprétative sur l'ensemble des sites et monuments accessibles au public			département du Morbihan : SDAM		Paysages de mégalithes	communautés de communes : AQTA et GMVa communes	Syndicat mixte Dunes Sauvages PNR du Golfe du Morbihan	
5.e Qualifier l'impact de la fréquentation sur les sites et monuments	Paysages de mégalithes	si propriétaire	si propriétaire	si propriétaire	DRAC : UDAP 56 CMN	communautés de communes : AQTA et GMVa communes	Syndicat mixte Dunes Sauvages PNR du Golfe du Morbihan établissement d'enseignement supérieur et laboratoires spécialisés tissu associatif local	
5.f Continuer les études d'aménagement des sites et monuments, et leur mise en œuvre opérationnelle	Paysages de mégalithes	si propriétaire	si propriétaire	si propriétaire	DRAC : UDAP 56 et SRA CMN Conservatoire du littoral	communes communautés de communes : AQTA (chantiers d'insertion) et GMVa département du Morbihan : ENS et SDAM	Syndicat mixte Dunes Sauvages PNR du Golfe du Morbihan	
5.g Qualifier l'accueil sur le site de Petit Mont			département du Morbihan : ENS, SDAM et Compagnie des ports		Paysages de mégalithes	Aizon (commune)	PNR du Golfe du Morbihan	

Enfin l'enjeu numéro 5 est intégralement dédié à la question de la stratégie touristique et de la gestion des flux. À partir des constats présentés dans la partie 5.H. du dossier, plusieurs principes ont été dégagés et sont repris en fil rouge :

- monuments en accès libres, sauf pour les quatre sites aujourd'hui couverts par une billetterie (alignements de Carnac, ensemble du Grand Menhir à Locmariaquer, Petit Mont à Arzon et Gavrinis à Larmor-Baden) ;
- répartition des flux sur l'ensemble du territoire et les sites ;
- tourisme des quatre saisons pour éviter les pics en saison estivale ;
- circulations douces et itinérances hors voitures ;
- ouvertures ciblées et raisonnées des sites et monuments, en privilégiant le respect de la condition sanitaire du site ou monument, ou le respect de la propriété (si privée) ainsi que celui de l'environnement naturel du site ou monument, avant toute considération de valorisation ;
- mise en place d'une stratégie homogène avec les acteurs du tourisme, qui dépasse les limites administratives des structures.

Enjeu numéro 5

Déployer une stratégie touristique et organiser la gestion des flux à l'intérieur du Bien et sur l'ensemble du territoire

SYNTHÈSE DES CONSTATS

À l'ère du tourisme de masse aux effets parfois ravageurs sur les Biens dans le monde, la gouvernance du Bien souhaite aller vers un tourisme durable qui met en valeur les richesses patrimoniales, historiques et environnementales. Depuis le XIX^e siècle, le territoire est un lieu de villégiature apprécié. Il a mis en place des acteurs et des outils pour réguler les flux qu'il faudra déployer, en tenant compte des spécificités du Bien. Cet enjeu est partagé en trois grands thèmes :

- la stratégie générale touristique à l'échelle du Bien (fiches a, b et c) ;
- la déclinaison opérationnelle à l'échelle du Bien (fiches d et e) ;
- la déclinaison opérationnelle à l'échelle des sites et monuments, incluant un focus sur le projet spécifique d'accueil à Petit Mont, à Arzon (fiches f, g et h).

IMPACTS SUR LA VUE

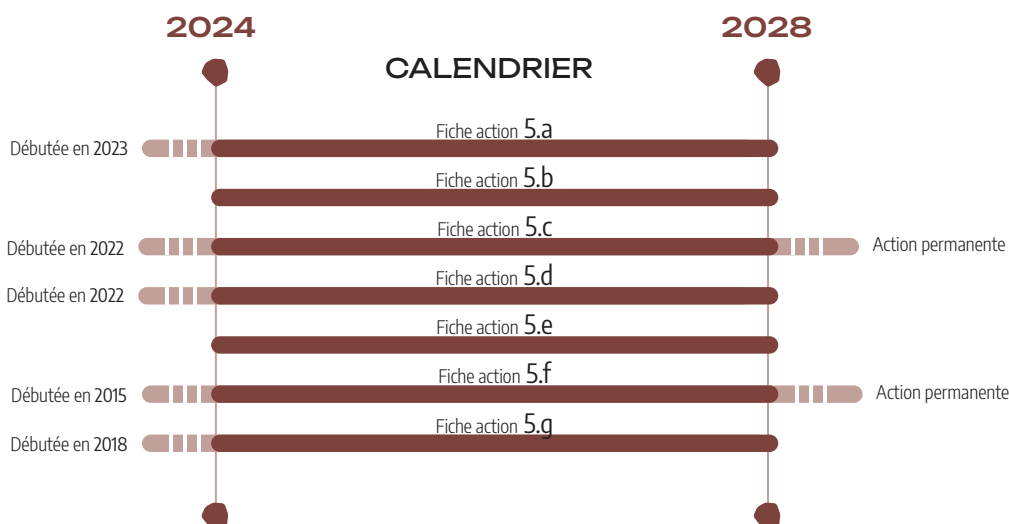
Le sud Morbihan est une destination touristique appréciée depuis le XIX^e siècle. La gestion des flux, notamment en période estivale, est un enjeu qui impacte directement la préservation des monuments et l'intégrité du Bien. L'objectif est de pouvoir anticiper les pics de fréquentation, et de réguler ces flux, grâce à une réflexion concertée, et partagée, avec l'ensemble des partenaires.

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Le Bien, la zone tampon
« Villes portes partenaires »

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLES DES ENJEUX : LES FICHES ACTIONS

- Mettre en place un plan tourisme adapté aux monuments et aux sites et d'organiser la gestion des flux sur l'ensemble du territoire
- Élaborer un plan de communication et de promotion avec les professionnels du tourisme pour des référentiels communs en accord avec les valeurs du Bien
- Formaliser des circuits de randonnées et des circulations douces pour découvrir le Bien
- Déployer une signalétique interprétative sur l'ensemble des sites et monuments accessibles au public
- Qualifier l'impact de la fréquentation sur les sites et monuments
- Continuer les études d'aménagement des sites et monuments, et leur mise en œuvre opérationnelle
- Qualifier l'accueil sur le site de Petit Mont



La mise en œuvre du plan de gestion, dans sa complexité transcende les limites de compétence géographique et matérielle des institutions présentes sur le territoire et nécessite une concertation entre de très nombreux partenaires. Afin de garantir la pérennité de la démarche et l'intégrité du Bien à l'avenir, le plan de gestion se conclut par la description du dispositif institutionnel et technique qui est proposé pour gérer le Bien *Mégalithes de Carnac et des Rives du Morbihan*.

voir annexe 6.2. Charte d'engagements

Enjeu n°6 : Renforcer la gouvernance pour une gestion appropriée du Bien	responsables				partenaires			
	Paysages de mégalithes	Services de l'Etat	Collectivités : communes, AQTA, GMVa, département du Morbihan, région Bretagne	Autres	Paysages de mégalithes	Services de l'Etat	Collectivités : communes, AQTA, GMVa, département du Morbihan, région Bretagne	Autres organismes
6.a Organisation et structure de gestion du Bien	Paysages de mégalithes	préfecture				tous les autres (voir p.276)	tous	tous

Enjeu numéro 6

Renforcer la gouvernance pour une gestion appropriée du Bien

SYNTHÈSE DES CONSTATS

L'État étant responsable devant la communauté internationale de la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces pour le Bien du Patrimoine mondial (Orientation, § 117), il est représenté par le Comité de pilotage, placé sous la présidence du préfet de département. Ce comité travaille en étroite collaboration avec la structure chargée de la gestion du Bien, Paysages de mégalithes. Cette association porte aujourd'hui le projet d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial des *Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan*. Elle regroupe l'ensemble des parties prenantes, et est présidée par un élu local. Pour la mise en application du plan de gestion, cette structure doit évoluer, soit dans ses missions, soit dans sa forme juridique. Une réflexion est actuellement en cours sur ces aspects.

IMPACTS SUR LA VUE

La formalisation d'un système de gestion efficace du Bien est nécessaire pour assurer la préservation de la VUE et la pérennité de la démarche.

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Le Bien, la zone tampon


DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLES DES ENJEUX : LES FICHES ACTIONS

a. Organisation et structure de gestion du Bien



5. DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES ENJEUX : LES FICHES ACTION

5.1. Enjeu numéro 1 : Renforcer la recherche et la connaissance des attributs du Bien

Fiche action n°1.a	Collecter et organiser les archives et la bibliographie des sites et monuments	
		
OBJECTIF	Permettre une meilleure connaissance de la bibliographie et des archives des sites et monuments, aujourd'hui réparties dans toute l'Europe, via un recensement.	
Description de l'action	Recensement, inventaire, description des archives, et mise à jour de la bibliographie, en lien avec le Comité scientifique international du projet.	
Responsable	Paysages de mégalithes (PDM)	
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire, puis consultation des fonds d'archives. • Description des fonds d'archives dans la base de données documentaire et indexation des sites et monuments. • Intégration de visuels des archives selon possibilités légales (lien vers archives déjà mises en ligne par d'autres institutions ou accessibles sur identification depuis un serveur dédié). • Recherche de nouveaux fonds d'archives. • Mise à jour de la bibliographie, intégrée dans la base de donnée documentaire, avec indexation des sites et monuments. <p>En juin 2022, plus de 4 000 notices dans la base de données documentaire et 57 institutions de conservation d'archives nous intéressant étaient recensées.</p> <p>Les données recueillies et mises en forme sont accessibles dans une base de données en ligne, via un mot de passe aux acteurs du dossier. Aujourd'hui, plus d'une trentaine de partenaires ont accès à cet outil.</p> <p>Une réflexion sur la mise à disposition de données issues de cet outil au grand public peut être envisagée.</p>	
Ressources humaines	PDM – 1 ETP, chargée de mission en CDI	
Partenaires	Comité scientifique international	
Ressources documentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 50%;">• Archives publiques et privées nationales et internationales <li style="width: 50%;">• INA <li style="width: 50%;">• Académie des Inscriptions et Belles-Lettres <li style="width: 50%;">• INHA <li style="width: 50%;">• UMR 6566 CRéAAH <li style="width: 50%;">• Bibliothèque Les champs libres <li style="width: 50%;">• Archives départementales (AD) d'Ille-et-Vilaine <li style="width: 50%;">• Le Louvre <li style="width: 50%;">• AD Haute-Garonne <li style="width: 50%;">• Maison de Victor Hugo - Hauteville House <li style="width: 50%;">• AD Eure <li style="width: 50%;">• Mucem <li style="width: 50%;">• AD Vendée <li style="width: 50%;">• Musée d'Archéologie nationale <li style="width: 50%;">• AD Côtes d'Armor <li style="width: 50%;">• Musée de Bretagne <li style="width: 50%;">• AD Finistère <li style="width: 50%;">• Musée des Beaux-Arts d'Angers <li style="width: 50%;">• AD Morbihan <li style="width: 50%;">• Musée Dobrée <li style="width: 50%;">• AD Puy-de-Dôme <li style="width: 50%;">• Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée <li style="width: 50%;">• Archives diocésaine de Vannes <li style="width: 50%;">• Musée du Quai Branly <li style="width: 50%;">• Archives municipales de Vannes <li style="width: 50%;">• Musée départemental Albert-Kahn <li style="width: 50%;">• Archives nationales <li style="width: 50%;">• Musée Nicéphore Niépce <li style="width: 50%;">• Archiv Pfahlbaumuseum Unteruhldingen <li style="width: 50%;">• Musée de Préhistoire de Carnac <li style="width: 50%;">• Ashmolean Museum <li style="width: 50%;">• Museo Arqueológico Nacional. Espagne <li style="width: 50%;">• Bibliothèque de l'Institut de France <li style="width: 50%;">• Museum d'histoire naturelle <li style="width: 50%;">• Bibliothèque de la Société polymathique du Morbihan <li style="width: 50%;">• Museum of Archaeology and Antropology. Cambridge <li style="width: 50%;">• BNF <li style="width: 50%;">• Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine <li style="width: 50%;">• Bibliothèque municipale du Havres <li style="width: 50%;">• Médiathèque Les Capucins <li style="width: 50%;">• Bibliothèque universitaire droit-économie-gestion Rennes 1 <li style="width: 50%;">• National Monuments Record of Scotland <li style="width: 50%;">• The British Library <li style="width: 50%;">• Northamptonshire Central Library <li style="width: 50%;">• Base Cartolis de Le Carton Voyageur, musée de la Carte postale <li style="width: 50%;">• The Royal Institution <li style="width: 50%;">• Cinémathèque de Bretagne <li style="width: 50%;">• Service historique de la Défense <li style="width: 50%;">• Château de Terre-Neuve <li style="width: 50%;">• Service régional de l'archéologie <li style="width: 50%;">• Guernsey Museum and Art Gallery <li style="width: 50%;">• Society of Antiquaries of London <li style="width: 50%;">• Institut de Paléontologie Humaine <li style="width: 50%;">• Sous-direction de l'archéologie <li style="width: 50%;">• Institution of engineering and Technology <li style="width: 50%;">• Wiltshire Museum <li style="width: 50%;">• UDAP Morbihan <li style="width: 50%;">• Université Bordeaux Montaigne 	
Ressources financières	RH PDM : 13 900 € au total // ¼ ETP chargée de mission documentation et géomatique, soit 12 500 € par an + 2 % ETP chargée de préservation, soit 1 400 €	
Évaluations	Enrichissement de la base régulièrement, suivi par le Comité scientifique international	

Calendrier

Depuis 2017 – toujours en cours

OBJECTIF

Faire vivre la recherche scientifique autour des mégalithes.

Description de l'action

- Favoriser la diversification des approches et domaines de recherches (archéologie, paysage, géographie, tourisme, anthropologie sociale, conservation-restauration, histoire, sciences de l'éducation, sciences de l'environnement, etc...).
- Développer des programmes de recherche thématiques.

Responsable

DRAC Bretagne (service régional de l'archéologie) ou Paysages de mégalithes ou universités – UMR

Mise en œuvre concrète

- Proposer des appels à projets de recherche à l'échelle du territoire de la candidature, et au-delà, notamment à l'international (voir fiche 1.c).
- Mettre en place des partenariats avec les universités et les directeurs de recherche.
- Mission à lancer : réaliser des plans des sites et monuments mégalithiques qui viendraient en compléments des plans anciens (quand ils existent).
- Nourrir la recherche par les éléments issus de l'archéologie préventive.
- Poursuivre la recherche en conservation-restauration, entamée en 2019, à l'INP et université de Cergy.
- Proposer des thématiques de recherches pluridisciplinaires afin d'aborder le Bien sous différents angles (perception sociale, changement climatique, construction paysagère, gestion durable...).

Ressources humaines

École doctorale ESC, UMR 6566 Creaah CNRS, école universitaire de recherche Humanités, Création, Patrimoine

Partenaires

Idem « responsable », musées, service départemental d'archéologie du Morbihan (SDAM), région Bretagne

Ressources documentaires

Base de données documentaire de Paysages de mégalithes, bibliothèque du SRA et archives diverses, carte archéologique, bibliothèques universitaires et centres de documentation, collections archéologiques

Ressources financières


- Budget PDM : jusqu'à 43 800 € au total
- Projets ponctuels – jusqu'à 20 000 €/an en prestations et production – recevant des subventions fléchées de la région Bretagne
 - RH PDM : 20 % ETP chargée de préservation, soit 13 800 €

Évaluations

Nombre de mémoires de recherche soutenus, nombre d'appels à projets de recherche publiés, nombre de publications scientifiques et rapports de fouilles

Calendrier

- Thèse sur la conservation-restauration d'Emilie Heddebaux : 2019 – 2025
- Un à deux projets ponctuels, en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur, construits chaque année depuis 2014
- Colloque de restitution en 2025



OBJECTIF	Développer les échanges transversaux et thématiques sur les bonnes pratiques, et nouer des partenariats internationaux.
Description de l'action	Plusieurs pistes sont à approfondir dans les champs scientifiques (voir fiche 1.b), de réseau des Biens du Patrimoine mondial et de réseaux européens patrimoniaux.
Responsable	Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les réseaux scientifiques pluridisciplinaires déjà existants (tourisme, environnement, etc.), et notamment le Conseil scientifique du PNR du Golfe du Morbihan ainsi que les universités et laboratoires de recherche internationaux. • Développer les réseaux en archéologie, via le Comité scientifique international. • Conserver : une thèse de doctorat sur la conservation-restauration des monuments mégalithiques qui est en cours permet de nouer des relations avec des professionnels à l'étranger (Espagne, Danemark...), et par ailleurs un colloque international aura lieu en 2024, porté par la DRAC Nouvelle Aquitaine, et dont Paysages de mégalithes est partenaire. • Adhérer à La Route Européenne des Mégalithes, en lien avec l'ensemble des mégalithes de Lanvaux (Morbihan) qui y figure déjà. • Renforcer l'implication dans les réseaux de médiation archéologique : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Au niveau régional, via le Réseau des Sites Préhistoriques de Bretagne (RSPB), dont Paysages de mégalithes est membre ; ◦ Au niveau national, le Pôle de Ressources pour l'éducation artistique et culturelle « Patrimoine Archéologique », piloté par l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) de Bibracte. • Renforcer les réseaux de coopération entre les Biens français, ainsi que quelques sites candidats, via l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM), dont Paysages de mégalithes est membre. • Renforcer les réseaux de coopération avec des Biens à l'international, notamment les sites et monuments mégalithiques. • Pérenniser et développer des projets universitaires dans des domaines transversaux (voir fiches 1.b, 1.c et 1.d). • Renforcer les coopérations via la région Bretagne, notamment avec l'Irlande et le Japon. • Proposer des partenariats ponctuels et locaux avec le CPIE Val de Vilaine- Association Nature et Mégalithes, le Centre de Monteneuf, l'Espace des sciences à Rennes (animation du Pôle Bretagne culture scientifique), l'INRAP et Eveha lors de fouilles de sites mégalithiques (visites de chantiers de fouilles lors de portes ouvertes et JEA).
Ressources humaines	Paysages de mégalithes
Partenaires	GMVa, AQTA, réseaux des DRAC, UBS, PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat Mixte Dunes Sauvages, ABFPM, département du Morbihan, région Bretagne, RSPB, CPIE Val de vilaine, Centre de Monteneuf, Espace des sciences de Rennes, INRAP, Eveha, UBO (UMR AMURE), CReAAH, DRASSM, Adramar, Centre français du patrimoine culturel immatériel
Ressources documentaires	
Ressources financières	<p>Budget PDM : 8 560 € au total</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 000 €/an dédiés aux actions (prestations, production) • RH PDM : 5 560 € au total // 7 % ETP chargée de préservation, soit 4 800 € + 2 % ETP chargée de médiation et d'animation des réseaux, soit 760 €
Évaluations	Nombre de sites touchés et d'actions engagées

Calendrier

Actions poursuivies et renforcées chaque année



OBJECTIF	Informier et transmettre un savoir ainsi qu'un savoir-faire en matière de conservation-restauration à des élèves restaurateurs en formation
Description de l'action	Former et sensibiliser des élèves restaurateurs du patrimoine d'au moins une des quatre écoles françaises habilitées à travailler sur les collections publiques aux problématiques de conservation-restauration de sites et monuments mégalithiques (voir fiches 1.b et 1.c).
Responsable	Paysages de mégalithes et CMN
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir sur le terrain des étudiants restaurateurs sur plusieurs jours avec un ou deux encadrants des écoles. • Observer sur des sites et monuments, de préférence publics, notamment géré par le CMN, diverses formes d'altérations et de risques d'altérations afin de : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Faire découvrir le contexte de conservation de vestiges archéologiques préhistoriques, patrimoine peu étudié en conservation-restauration ; ◦ Mettre en place un suivi des désordres affectant les sites et monuments à long terme ; ◦ Travailler à des propositions de préconisations de conservation préventive, et éventuellement curative. • Rédiger des rapports de suivi (voir fiche 4.c). <p>Dans un deuxième temps, ouvrir les chantiers à des sites de gestion et des propriétés plus variées, en fonction des altérations déjà observées sur les monuments.</p>
Ressources humaines	Un restaurateur du patrimoine (PDM), un conservateur du patrimoine (CMN)
Partenaires	Institut national du patrimoine, Paris I Panthéon-Sorbonne, École TALM de Tours et École des Beaux-Arts d'Avignon, DRAC Bretagne
Ressources documentaires	Agogué, Olivier et Emilie Heddebaut. Veille sanitaire, conservation et restauration du patrimoine mégalithique : la situation des monuments nationaux de Carnac et Locmariaquer. Les Nouvelles de l'archéologie. 2020, n°162, pp. 65-70.
Ressources financières	<p>Budget Paysages de mégalithes : 7 500 € au total</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 000 € de fournitures • RH PDM : 8 % ETP chargée de préservation, soit 5 500 € <p>À la charge des partenaires : logement assuré par le CMN, transport à la charge des écoles</p>
Évaluations	Nombre de chantiers organisés et rapports produits

Calendrier

2019 : Étudiantes de l'Institut National du Patrimoine et de L'école des Beaux-Arts de Tours
 2024 : un chantier programmé en juin, puis un chantier tous les deux ans



OBJECTIF	Les monuments et sites du Bien sont en interaction les uns avec les autres, ainsi qu'avec le paysage qui les accueille. Ces interactions restent à qualifier précisément, puis à préserver.
Description de l'action	<p>Le maillage territorial entre les monuments et sites du Bien est composé, à la fois d'éléments patrimoniaux historiques comme les murets en pierres sèches, et d'éléments relatifs au paysage et au patrimoine naturel (milieux naturels) ; et ce, au regard des éléments topographiques et géologiques du territoire.</p> <p>Deux actions ont été entamées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un recensement des murets en pierres sèches, mené dans le cadre de l'opération d'inventaire participatif du patrimoine bâti et mobilier du territoire de la communauté de commune Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA), qui élabore sa candidature au label Pays d'art et d'histoire. Les murets de pierre sèche ont été bâtis par emprunt de matériaux des structures anciennes, et notamment les mégalithes. Parfois, un muret s'appuie sur un alignement de menhirs. Le recensement participatif des murets de pierre sèches a été réalisé sur le territoire du PNR, comme élément patrimonial constitutif des corridors écologiques et patrimoine bâti maritime. L'inventaire pourra, à terme, se déployer sur le territoire de GMVa. 2. Une qualification des points de vue paysagers à préserver, mettant en relation les sites et monuments entre eux, ainsi que les sites et monuments avec des endroits clés du paysage de littoral, et en lien avec les situations topographiques des sites et monuments. Cette qualification devra prendre en compte les enjeux liés au patrimoine naturel, mais aussi ceux liés à l'urbanisation du territoire pour éviter des connexions paysagères anachroniques (notamment avec l'urbanisation récente). <p>Deux actions sont en projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. L'inventaire des milieux landicoles : les mégalithes et les sites historiques situés sur des promontoires sont fortement liés au patrimoine écologique des landes de Bretagne au regard des sols pauvres et acides de ces milieux. Le lien entre landes et le Bien est important, et fort, dans l'histoire de l'utilisation de ces espaces, notamment parce qu'ils constituent des milieux favorables à la préservation des mégalithes (car historiquement non exploités ou pâturés). Le recensement de ces liens est un élément qui pourra mettre en relation la préservation du Bien avec le patrimoine naturel. Le département du Morbihan prévoit de déployer en 2024-2025 un « plan départemental de la forêt élargi aux landes » qui pourra accompagner ce type de projet d'inventaire. 4. L'identification des autres éléments du maillage territorial à recenser.
Responsable	AQTA et Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement participatif des murets en pierres sèches comportant, ou non, des mégalithes. Porté par AQTA, il sera réalisé par des bénévoles formés à la méthode et à l'outil de recensement de la région Bretagne. Intégrer les éléments du PNR sur les murets en tant qu'habitat biodiversité. • Inventaire des points de covisibilité et points de vue entre monuments et le rapport au littoral. • Transférer/diffuser les données sur la plateforme SIG de l'association et sur celles des structures intercommunales (voir fiche 1.g). • Alimenter les documents de planification (voir fiche 3.b). • Inventorier les milieux landicoles et mettre en valeur ces milieux (cf. Conservatoire national botanique de Brest). Ces milieux peuvent être des indicateurs de conservation des mégalithes. Qualifier le nombre de mégalithes dans les habitats. • S'associer au travail d'inventaire des croix et calvaires de Bretagne en cours (car les croix et calvaires réutilisent ponctuellement des mégalithes).
Ressources humaines	Équipe de Paysages de mégalithes : une personne
Partenaires	AQTA, GMVa, Syndicat mixte Dunes Sauvages pour l'inventaire des murets, PNR du Golfe du Morbihan. ENS département du Morbihan, Associations de protection du patrimoine (ex : La Maison Forte), Croix et Calvaires de Bretagne
Ressources documentaires	Base de données documentaire et SIG de Paysages de mégalithes
Ressources financières	RH PDM : 2 % ETP Chargée de préservation, soit 1 400 € Ressources internes des partenaires
Évaluations	Rapports de chaque étude

Calendrier

Lancement de l'inventaire participatif dans le cadre de la candidature au PAH d'AQTA, en octobre 2022

Lancement des inventaires participatifs, avec les associations locales, sur les covisibilités, les milieux landicoles et les croix et calvaires à partir de 2024

Accompagnement par le « plan départemental de la forêt et des landes » dès 2024-2025

OBJECTIF

Renforcer l'appropriation collective du Bien et sauvegarder le patrimoine immatériel lié aux monuments et sites pour le transmettre aux générations futures.

Description de l'action

- Définir le patrimoine immatériel lié au Bien
- Inventaire des contes populaires locaux traitant des mégalithes
- Recueil de la mémoire collective liée aux mégalithes du Bien
- Favoriser les actions participatives

Responsable

Paysages de mégalithes et collectivités

Mise en œuvre concrète

- Inventorier les contes populaires locaux liés aux mégalithes, en lien avec les conteurs et associations locales.
- Compléter la bibliographie des traditions populaires liées aux mégalithes du Bien, dans la base de données documentaire, avec indexation des sites du Bien.
- Collecter les mémoires des plus anciens sur leurs souvenirs concernant les mégalithes, et les mémoires actuelles des habitants et visiteurs.
- Mettre en place des outils de restitution et de sauvegarde des données récoltées, notamment :
 - Créer des podcasts de contes, mis en ligne sur les sites des médiathèques et des réseaux des médiathèques (disponibles via les OTs, sur les sites, les parcours vers les sites, etc.) ;
 - Favoriser la captation vidéo de conteurs et conteuses ;
 - Favoriser l'édition d'ouvrages illustrés sur le patrimoine immatériel en lien avec les mégalithes ;
 - Réaliser une cartographie des mémoires et des traditions populaires liées aux mégalithes ;
 - Travailler sur la diffusion avec différents outils de restitution (bancs sonores, etc.).

Ressources humaines

Équipe de Paysages de mégalithes : une personne ; ressources internes aux collectivités territoriales

Partenaires

Département du Morbihan (Archives), collectivités, Bretagne Culture Diversité (coordinateur régional de l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel et garant de la comptabilité des flux des bases de données), associations locales (Ti Douar Alré, Glaneurs de mémoire, Ker 1856, La Maison Forte et le Patrimoine de Rhuys, etc...), Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan (Région), Centre français du patrimoine culturel immatériel, PNR Golfe du Morbihan

Ressources documentaires**Ressources financières**

Budget PDM : jusqu'à 30 000 € par an

- jusqu'à 20 000 €/an (Kiosque audio immersif itinérant créé en 2022 : 20 000 €)
- RH PDM : 1/5 ETP chargée d'études documentaire et géomatique, soit 10 000 €

Évaluations

Nombre d'actions entamées, puis abouties

Calendrier

Action débuté en 2022, puis poursuivie chaque année avec les partenaires locaux.



OBJECTIF	Rendre la connaissance du territoire du Bien accessible à tous et permettre à un certain nombre d'acteurs du territoire d'intervenir dans la veille pour préserver les monuments
Description de l'action	Élaborer une base de données cartographique et une interface cartographique en ligne (SIG) afin de les rendre accessible.
Responsable	Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base du système d'information géographique de Paysages de mégalithes, et sur le modèle des outils websig déployés par AQTA : élaborer un site internet cartographique de consultation des données sélectionnées liées au patrimoine mégalithique, complétées des données de territoire publiques issues des collectivités et partenaires. • Proposer, via cette plateforme, des environnements et outils de consultation spécifiques et adaptés en fonction de différents profils d'accès : élus, chargé de missions, propriétaires, grand public. Un accès dédié sera ainsi établi à destination des propriétaires privés (voir fiche 2.b). • Établir un catalogue des données publiques pour permettre une sélection des données en fonction des besoins de chaque profil. • Définir les modalités afin de permettre éventuellement aux acteurs du territoire d'alimenter la base de données par la remontée d'observations <i>in situ</i>, dans le respect du règlement général sur la protection des données. • Paramétrer des profils utilisateurs avec des accès différents selon le profil de la personne. • Exploiter les flux déjà existants (ex : GéoBretagne, INPN, DataGouv) et diffuser les référentiels.
Ressources humaines	Paysages de mégalithes, AQTA, GMVa
Partenaires	GéoBretagne, Observatoire de l'environnement de Bretagne, GMVa, AQTA, Office Français de la Biodiversité, PNR du Golfe du Morbihan et Syndicat Mixte Dunes Sauvages, communes
Ressources documentaires	Fiches de site de Paysages de mégalithes - différentes sources
Ressources financières	Budget PDM : <ul style="list-style-type: none"> • Coût de l'outil: à définir • RH PDM : 13 974 € au total // ¼ ETP chargée d'études documentaire et géomatique au lancement de l'action, soit 12 600 € + 2 % ETP Chargée de préservation, soit 1 374 €
Évaluations	Nombre d'utilisateurs et mesure de la fréquentation de l'outil en ligne, contributions des utilisateurs dans la mise à jour des données

Calendrier

Action à entamer à partir de 2025

5.2. Enjeu numéro 2 : Favoriser l'appropriation collective et le partage des valeurs du Bien par tous

Fiche action n°2.a

Favoriser l'appropriation des plus jeunes par des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)



OBJECTIF	Transmettre les valeurs du Bien auprès du jeune public par le biais de la pratique artistique. Faire du territoire UNESCO un territoire 100 % EAC, selon les principes de la charte du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (connaissance, rencontre, pratique). Faire du jeune public les ambassadeurs du Bien, et de ses valeurs, par la restitution des projets, de manière à faire rayonner ces projets sur le Bien et la zone tampon.
Description de l'action	Favoriser l'accès aux sites et monuments et aux valeurs du Bien par une médiation sur place, suivie d'une pratique créative et de l'appropriation de connaissances. Chaque élève du territoire doit pouvoir accéder au monument ou site de sa commune et à son histoire, au moins une fois lors de sa scolarité.
Responsable	Paysages de mégalithes – DSDEN – DDEC
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • Médiation archéologique sur le ou les site(s) ou monument(s) de la commune sur laquelle se situe l'école (patrimoine de proximité et circulation douce), suivie d'une pratique créative, encadrée, choisie en lien avec les valeurs du Bien (gravures, photographie, patrimoine immatériel, etc.). Puis restitution des travaux lors d'un évènement dédié, dans un lieu de la commune. • À terme : <ol style="list-style-type: none"> 1. Élargir aux acteurs impliqués dans l'EAC, notamment les deux Pays d'art et d'histoire (en candidature ou élargissement) et le CIAP de Vannes. 2. Élargir l'action aux autres acteurs territoriaux comme autant de relais sur le territoire (collectivités), afin de créer un cadre commun de référence et de bonnes pratiques. 3. En complément de cette pratique, outiller les enseignants, par de la formation ou des supports dédiés (voir fiche 2.g). 4. Afin d'engager tous les élèves vers le 100 % EAC, déployer la dimension EAC et EDD à l'aide d'outils et de supports divers (voir fiche 5.e), en lien avec les partenaires du territoire (notamment le Syndicat mixte Dunes Sauvages et le PNR du Golfe du Morbihan). 5. Afin de ne pas avoir une évaluation uniquement quantitative, construire et trouver des indicateurs communs pour évaluer la qualité des actions menées. 6. S'appuyer sur un professeur-relais mis à disposition par l'Éducation nationale. 7. Pour les écoles et établissements scolaires, implémenter des projets dans la plateforme ADAGE (application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, outil de recensement des actions menées dans les établissements). 8. Élargir aux collèges et lycées, avec l'aide du département du Morbihan (collèges) et de la région Bretagne (lycées). 9. Formaliser le partenariat entre les acteurs du territoire et l'Éducation nationale par un document cadre (de type convention) qui fixe les objectifs communs, donne le cadre d'intervention de chaque acteur, et fixe les modalités de communication et de rencontres entre les partenaires. 10. Élargir à d'autres formes d'interventions (temps périscolaire ou universités par exemple). 11. Faire des méthodes et des bonnes pratiques mises en place et testées au sein du territoire du Bien et de la zone tampon des outils à la disposition des enseignants et des acteurs du patrimoine afin de favoriser l'appropriation collective et la sensibilisation à la protection d'autres sites et monuments mégalithiques au-delà du Bien. 12. Création d'un outil spécifique d'intervention scolaire : Aire Patrimoniale Éducative, dont les grands enjeux seront : connaissance, protection et valorisation du patrimoine local ; vision intégrative des projets (EAC, EDD, citoyenneté) et déplacements doux et/ou collectifs. <p>Un espace numérique partagé qui regroupera : une banque d'outils d'accompagnement (formations, scénarios et fiches ressources) établis par cycle, et des ressources scientifiques, didactiques et pédagogiques au service de démarches de projets.</p>
Ressources humaines	Paysages de mégalithes (1 ETP), Éducation Nationale (équipe) et autres partenaires
Partenaires	CMN, musées, INSEAC, région Bretagne, Syndicat mixte Dunes Sauvages et PNR du Golfe du Morbihan, département du Morbihan, DRAC (EAC), AQTA, GMVa, communes
Ressources documentaires	Interne à Paysages de mégalithes, Centre des monuments nationaux et Éducation nationale, publications scientifiques et pédagogiques, document de référence de l'État (DRAC)
Ressources financières	Budget PDM : 50 000 € au total <ul style="list-style-type: none"> • 25 000 € par an (prestations, production) • RH PDM : 25 000 € au total // 60 % ETP chargée de médiation, soit 24 000 €, + 2 % ETP chargé de communication, soit 1 000 €
Évaluations	Nombre d'écoles touchées et autres outils à mettre en place Évaluations et suivi par un comité de suivi EAC mégalithes

Calendrier

Depuis septembre 2021, six écoles primaires ont bénéficié d'un projet EAC structurant autour de l'intervention d'un artiste et d'une médiation scientifique assurée par Paysages de mégalithes

Depuis 2023, 1^{er} degré : formation d'une vingtaine d'enseignants par an (10/15 écoles), regroupés par cycle (2023/2024 : cycle 2 – 2024/2025 : cycle 3 – 2025/2026 : cycle 1)

En 2023-2024 :

- Trois écoles sont impliquées dans des projets EAC avec Paysages de mégalithes
- D'autres écoles avec les partenaires
- Un à deux collèges pourraient bénéficier également d'une approche EAC intégrative

Ensuite, chaque année, une dizaine d'établissements touchés par les actions des divers partenaires



OBJECTIF	Favoriser l'appropriation du patrimoine mégalithique par les propriétaires privés, premiers garants de la préservation des sites et monuments composant le Bien.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les propriétaires privés • Accompagner les propriétaires privés dans la gestion de leurs sites et monuments mégalithiques
Responsable	Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • En lien avec toutes les collectivités, mettre à jour la liste de tous les propriétaires privés afin de : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Leur fournir des informations sur leur site ou monument, ◦ Leur transmettre les informations d'identification de leur site ou monument en propriété. • Favoriser les échanges et recueillir leur souhait de traitement de l'information (par exemple : rendre publique la présence d'un site ou monument chez eux ou le masquer dans les cartographies grand public). • Établir une convention avec eux pour le traitement de ces données. • Les informer des protocoles et réglementations liés à l'entretien de leur monument ou site, via notamment le livret d'entretien (voir fiche 4.e). • Maintenir une communication transversale entre les propriétaires et Paysages de mégalithes pour toutes les questions relatives à la gestion quotidienne de leur mégalithe. • Quand un websig sera développé, permettre un accès dédié aux propriétaires (voir fiche 1.g). • Favoriser des rencontres, voire un collectif dédié aux propriétaires privés sur la thématique des mégalithes. • Les associer aux études d'aménagement lorsqu'ils sont concernés (voir fiche 5.f) et respecter les protocoles de conventions développés par les collectivités portant les actions de mise en valeur du site ou monument. • Informer et diffuser les informations auprès des propriétaires, et futurs propriétaires, via le réseau de notaires du territoire, et éventuellement via les agences immobilières.
Ressources humaines	Un chargé de mission Paysages de mégalithes
Partenaires	Communes, AQTA, GMVa, services de l'État, Département, notaires
Ressources documentaires	Bases de données de Paysages de mégalithes
Ressources financières	<p>Budget PDM : 19 500 € au total</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 000 € pour les documents d'information (prestations, production) • RH PDM : 11 500 € au total // 8 % ETP chargée de préservation, soit 5 500 € + alternant : 6 000 €
Évaluations	Nombre de propriétaires contactés, nombre de conventionnements, réseau créé

Calendrier


2023-2024 : lancement d'une mission par une étudiante en alternance tutorée



OBJECTIF	Favoriser un cadre commun de communication autour des valeurs du Bien
Description de l'action	Homogénéiser les éléments de langages autour de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien et les bonnes pratiques pour les acteurs du territoire (fiche complémentaire à la fiche 5.b)
Responsable	Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> À partir des éléments de communication déjà mis en place par Paysages de mégalithes, créer un document cadre, <i>vademecum</i> simple, intelligible et non obsolète de type « cahier de recommandations » à destination des partenaires du projet. Mettre en place des packs de communication et de médiation, outil utilisable par tous les professionnels du territoire, les hébergeurs (via les guides mis en place par l'OT par exemple), les compagnies maritimes, etc. Favoriser la complémentarité entre les supports physiques et les formats digitaux. Recenser les indépendants intervenants et les diverses activités autour des sites et monuments du Bien (conteurs, guides nature ou patrimoine, etc.). En compléments éventuels de leur formation initiale et de la communication spécifique à chaque site ou monument, proposer aux guides, notamment ceux du CMN et de la Compagnie des ports, des éléments de langages sur les valeurs du Bien. Mettre en place des « eductours » (temps d'échanges d'information et de formation) pour les partenaires et les guides . Proposer des réunions et des temps conviviaux aux chargés de communication des communes et des EPCI et des élus des communes.
Ressources humaines	Paysages de mégalithes : deux personnes
Partenaires	ADT, collectivités, OTI, PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat Mixte Dunes Sauvages, Tourisme Bretagne, professionnels du tourisme, Département, CMN
Ressources documentaires	Documents de référence des partenaires
Ressources financières	<p>Budget PDM : jusqu'à 26 000 € par an</p> <ul style="list-style-type: none"> Entre 5 000 et 20 000 € par an (prestations, production) RH PDM : 5 970 € au total // 9 % ETP chargé de communication, soit 4 770 € + 3 % ETP chargée de médiation, soit 1 200 €
Évaluations	Nombre de documents créés et d'actions engagées

Calendrier

2024-2026



OBJECTIF	<p>Créer les conditions optimales :</p> <ul style="list-style-type: none"> de conservation et d'exposition des dépositions exceptionnelles retrouvées dans les monuments du Bien. d'accueil des visiteurs. <p>Faire du musée un élément structurant pour la découverte et la compréhension du Bien.</p>
Description de l'action	Restructuration du musée James Miln – Zacharie Le Rouzic, à Carnac
Responsable	Commune de Carnac
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> Lancement d'une étude de programmation pour la rénovation du musée : <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic, Prédéfinition des besoins, Stratégies scénaristiques, Choix du site d'implantation. Établissement d'un programme architectural, muséographique et technique détaillé : <ul style="list-style-type: none"> Surfaces du programme, Schéma directeur et fonctionnel du site, Détail des activités, Définition de l'arborescence du parcours. Lancement d'une consultation pour le concours de maîtrise d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> Définition des compétences requises, Modalités de mise en œuvre, Mise en place d'un jury.
Ressources humaines	Personnel du musée de Carnac, programmistes Kantara
Partenaires	
Ressources documentaires	Musée de Carnac, PDM
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> Construction du nouveau musée : 20 092 436 € TTC Fonctionnement actuel (BP 2023) : 730 000 € + 150 000 € en investissement, sur un budget annuel autour de 880 000 € Prévisionnel nouvel équipement : sur base 60 000 visiteurs 1 245 000 € ; sur base 80 000 visiteurs 1 455 000 €
Évaluations	Comité de pilotage composé de l'État, région Bretagne, département du Morbihan, AQTA, Paysages de mégalithes

Calendrier


- Fin 2020 : lancement de l'étude de programmation pour la rénovation du Musée
- Novembre 2021 : validation du site d'implantation par le Conseil Municipal
- Novembre 2022 : lancement de la consultation pour le concours de Maîtrise d'œuvre
- Mars 2023 : réception et analyse des esquisses du concours
- Avril 2023 : jury de Concours
- Mai 2023 : études de MOE
- Avril 2024 : consultation des entreprises et notification pour démarrage des travaux
- Septembre 2024 : pose de la première pierre
- Juillet 2026 : ouverture du nouveau musée de Préhistoire de Carnac



OBJECTIF	<p>Créer les conditions optimales :</p> <ul style="list-style-type: none"> de conservation et de présentation des collections archéologiques exposées (parcours permanent et exposition temporaires) issues, notamment, des grands tumulus néolithiques carnacéens (Locmariaquer, Arzon) ; d'accueil du public (accessibilité PMR, sanitaires, vestiaires, espace de médiation) <p>Faire du musée un élément structurant pour la découverte et la compréhension du Bien.</p>
Description de l'action	Restaurer Château Gaillard, un manoir urbain du XV ^e siècle, classé monument historique, pour y réinstaller un musée archéologique rénové
Responsable	Ville de Vannes
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> Lancement d'une étude de faisabilité pour le projet de rénovation du musée : <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic, Prédéfiniion des besoins, Stratégies scénaristiques. Établissement d'un programme architectural : <ul style="list-style-type: none"> Surfaces du programme, Schéma directeur et fonctionnel du site, Détail des activités. Établissement d'un programme muséographique. Lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre.
Ressources humaines	Personnel des musées de Vannes et recrutement AMO
Partenaires	État (DRAC), département du Morbihan, région Bretagne
Ressources documentaires	Musées de Vannes, Société polymathique du Morbihan
Ressources financières	<p>Budget ville de Vannes et subventions</p> <p>2 millions pour la restauration de Château-Gaillard + mise en accessibilité + nouvelle scénographie.</p> <p>243 000 € pour l'acquisition du siège de la Société polymathique transformée en espace d'accueil.</p>
Évaluations	Comité de pilotage, bilans

Calendrier

- Novembre 2022 : fermeture du musée, retrait des collections et démontage de la muséographie
- 1^{er} trimestre 2023 : diagnostic complémentaire de bois intérieurs et lancement étude de faisabilité
- 2^e semestre 2023 : consultations pour le choix d'un AMO (programmiste) et lancement des études architecturales et muséographiques
- Fin 2023 : écriture du programme muséographique
- Fin 2023-2025 : chantier des collections + acquisitions/restaurations
- 2024-2025 : définition des besoins multimédias, marché scénographie, travaux de rénovation architecturale + aménagements muséographiques
- 2026 : livraison et inauguration nouveau musée



OBJECTIF	Développer les outils numériques permettant une lecture de l'ensemble du territoire, notamment pour les éléments ayant disparu depuis le Néolithique ou pour ceux qui ne sont plus lisibles aujourd'hui. Permettre également aux publics empêchés de prendre connaissance des sites et monuments. Participer à la préservation des sites et monuments par un accès virtuel.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des outils de restitution du paysage néolithique, avec son évolution, permettant la mise en contexte des sites et monuments • Mettre en place des outils pour permettre à tout public de prendre connaissance des sites et monuments • Valoriser les sites et monuments inaccessibles, ou non lisibles, par les outils numériques (voir fiche 2.g)
Responsable	Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les outils déjà existants sur le territoire et auprès des partenaires. • Restituer le paysage néolithique (voir avant le Néolithique), son évolution jusqu'à nos jours, et celle à venir, en intégrant notamment les études du changement climatique (voir fiche 4.f). • Mettre en place un outil numérique de valorisation des travaux du Comité scientifique. • Développer différents supports numériques (visites virtuelles, vidéos, 3D, applications, site cartographique grand public (voir fiche 1.g), fiches à télécharger, etc.). • Développer des outils partagés entre sites. • Au sein des outils numériques, insérer un volet sensibilisation à la préservation du Bien et des sites et monuments. • Favoriser les relais de diffusion sur le territoire de ces supports (réseau des médiathèques et Pays d'art et d'histoire notamment). • Mise en œuvre de bornes interactives dans les maisons d'accueil du CMN, et de la Compagnie des ports, pour donner à lire le Bien et chez les autres acteurs et lieux d'accueil volontaires du territoire. • Proposer des actions concrètes en direction des publics empêchés (ateliers dans les EHPAD, hôpitaux, etc.).
Ressources humaines	Paysages de mégalithes et partenaires
Partenaires	CMN, Compagnie des ports, département du Morbihan, collectivités (dont Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan de la région), Comité scientifique international, universités, musées, région Bretagne, PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat mixte Dunes Sauvages, DRAC-SRA
Ressources documentaires	Publications scientifiques, dont celles du Comité scientifique international, bases de données dont celles de Paysages de mégalithes
Ressources financières	<p>Budget PDM : jusqu'à 119 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Budget à construire : jusqu'à 100 000 € de projet (prestations, production), financé par du mécénat en compétence et des subventions fléchées • RH PDM : 19 000 € au total // 15 % ETP chargée d'études documentaire et géomatique, soit 7 500 € + 10 % ETP chargé d'urbanisme, soit 5 200 € + 6 % ETP chargé de communication, soit 3 000 € + 5 % ETP chargée de médiation, soit 2 000 € + 2 % ETP chargée de préservation, soit 1 400 €
Évaluations	Nombre d'outils développés, diffusion sur le territoire, et chiffres de fréquentation et téléchargements

Calendrier

À partir de 2025

OBJECTIF

- Donner à comprendre à tous et à tout moment (publics intergénérationnels, public en situation de handicap, public empêché, jeune public, etc.) les composantes et valeurs du Bien par des supports diversifiés.
- Sensibiliser, susciter la curiosité et l'émotion ; participer à l'éveil pour les plus petits.

Description de l'action

- Développer des outils de médiation adaptés à différents types de publics, dont numériques (voir fiche 2.f).
- Proposer des outils qui croisent plusieurs thèmes : histoire, géographie, paysages, sociologie, réglementation, etc.
- Diffuser ces supports pour qu'ils soient utilisés par l'ensemble des acteurs du territoire, mutualiser les outils.
- Identifier des relais de promotion et d'utilisation de ces outils.
- Favoriser la compréhension du Bien et les éléments constitutifs de la VUE.
- Sensibiliser le public à la protection de ce patrimoine.
- Concevoir des dispositifs favorisant l'expérimentation et le sensible.

Responsable

Paysages de mégalithes

Mise en œuvre concrète

- Recenser les supports déjà existants afin de mutualiser et compléter les outils des différents partenaires.
- Accompagner les professeurs sur le plan scientifique et didactique par des fiches d'aide à la mise en œuvre de projets (voir fiche 2.a).
- Créer et médiatiser des supports destinés aux enfants en lien avec l'exposition déjà existante présentant le Bien.
- Créer et/ou médiatiser des parcours-enquêtes pour inviter le public à découvrir le patrimoine mégalithique du territoire et adaptable à tout site accessible.
- S'appuyer sur les ressources existantes de l'Éducation nationale.
- Proposer des outils avec différents niveaux d'utilisation : apport de connaissance, quizz, jeux, etc.
- Créer et mutualiser des outils spécifiques en direction des scolaires (voir fiche 2.a).
- Développer des guides techniques sur des thématiques précises (voir notamment fiche 4.e et guide d'entretien des mégalithes).
- Créer un guide illustré de la candidature au Patrimoine mondial.
- Créer des visites en partenariat avec les acteurs du territoire (lors des journées de l'archéologie, du patrimoine, de la biodiversité, etc.).
- Supports de médiation sur sites (voir notamment fiche 5.d) (signalétique interprétative, station de lecture du paysage, QR codes vers des ressources documentaires, etc.).
- Supports de médiation numérique (voir fiche 2.f) (vidéos, série documentaire, contenus sur les réseaux sociaux, etc.).

Ressources humaines**Partenaires**

RSPB, Éducation nationale, Réseau Canopée, médiathèques, CMN, musées, VPAH, collectivités, département du Morbihan, région Bretagne, OT et OTI, ADT, services de l'État, Syndicat mixte Dunes Sauvages et PNR du Golfe du Morbihan

Ressources documentaires

Bases de données des partenaires et réseaux

Ressources financières

- Budget PDM : jusqu'à 32 000 € au total
- 5 000 € à 20 000/an (production, prestations). À titre d'information : série documentaire audiovisuelle en 10 épisodes : 80 000 € (2021-2023), vidéo grand public : 18 000 € (2023), support de médiation à destination du public famille – 6 000 € (2023)
 - RH PDM : 12 300 € au total // 12 % ETP chargée de médiation, soit 4 800 € + 15 % ETP chargé de communication, soit 7 500 €

Évaluations

Nombre et diversité de supports publiés, nombre de visites mises en place, etc...

Calendrier

Depuis 2023, création d'un à deux supports par an.



OBJECTIF	Permettre l'appropriation collective des habitants et des visiteurs des valeurs du Bien grâce à un cadre commun d'actions de communication et évènementiel.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le maillage territorial. • Favoriser les évènements liés aux valeurs du Bien. • Favoriser des relais sur l'ensemble du territoire (communes, acteurs institutionnels, etc.). • Mettre en place un support commun de communication autour des évènements. • Favoriser l'engagement citoyen autour des valeurs du Bien.
Responsable	Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les actions existantes sur le territoire. • Créer une communauté, une dynamique et une identité fédératrice autour des ambassadeurs (rencontres partenaires, ateliers participatifs, etc.). • Développer la stratégie de partenariat et de mécénat de l'association (création d'outils de conquête, rencontre avec les acteurs du territoire, réalisation d'une charte éthique en lien avec les valeurs du Bien, temps forts et animation du réseau, etc.). • Accompagner les partenaires publics dans leur communication autour de la saison culturelle (bulletins et magazines des collectivités, réseaux sociaux, etc.). • Continuer à diffuser la newsletter (4x/an) sur l'actualité du Bien. • Proposer un cadre graphique commun de communication. • Créer un cadre commun de bonnes pratiques lors des évènements organisés, en lien avec les sites et monuments, qui en respectent l'intégrité. • Démarcher les associations locales afin de favoriser les initiatives de proximité (exemple : action de partenariat autour du tumulus de Mané Er Hroëck entre l'association Le GRAln, la Fondation du patrimoine, la ville de Locmariaquer et Paysages de mégalithes). • Mettre en place en lien avec les partenaires des évènements récurrents permettant l'appropriation du Bien (évènement Halloween, Skedanoz, réunions publiques, conférence des territoires, visites-dégustation, évènements sportifs, chantier participatif, etc...). • S'insérer dans la dynamique territoriale de valorisation des mégalithes à l'échelle de la région (voir fiche 1.c). • Favoriser la création artistique liée au Bien et à ses valeurs. • Développer à Carnac un lieu permanent d'expression artistique et d'expositions en lien avec les valeurs du Bien. • Proposer un évènement fédérateur récurrent, bisannuel favorisant les rencontres et échanges autour des mégalithes de Bretagne et d'Europe (voir fiche 1.c).
Ressources humaines	Paysages de mégalithes : deux personnes
Partenaires	Département du Morbihan, AQTA, GMVa, communes, CMN, PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat mixte Dunes Sauvages, musées, partenaires privés, région Bretagne, associations locales, réseaux professionnels, Fondation du patrimoine, OT et OTI, ADT
Ressources documentaires	
Ressources financières	<p>Budget PDM : 63 200 € par an au total</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 000 € par an jusqu'en 2025 (prestations, production) • RH PDM : 33 200 € au total // 60 % ETP chargé de communication et de l'animation des réseaux, soit 30 000 € + 8 % ETP chargée de médiation, soit 3 200 €
Évaluations	Nombre et diversité des actions engagées

Calendrier

Mise en place à partir de 2023, à raison d'un à deux évènements par an

5.3. Enjeu numéro 3 : Étendre les protections réglementaires et les outils de gestion patrimoniale à l'ensemble des documents de planification afin de préserver l'intégrité des éléments constitutifs du Bien

Fiche action n°3.a

Mettre en place un cahier de référence Mégalithes et Patrimoine mondial, pour appuyer les stratégies territoriales et les règles d'urbanisme



OBJECTIF

Réaliser un cahier de référence *Mégalithes et Patrimoine mondial* permettant aux porteurs de documents stratégiques et/ou de planification (SCoT, PLU, PLUi, charte du PNR du Golfe du Morbihan, SRADDET, etc.) de disposer d'un ensemble d'outils de connaissances, de diagnostics, d'orientations stratégiques, réglementaires et juridiques permettant de prescrire les mesures nécessaires afin de préserver et valoriser la VUE et l'intégrité du Bien.

Description de l'action

- Afin de préserver, conserver et valoriser le Bien voire, le cas échéant, la zone tampon, organiser un Comité de pilotage interSCoT pour identifier et préciser, avec les acteurs de l'aménagement du territoire, et avec l'appui d'experts (paysage, urbanisme, droit), les outils réglementaires mobilisables notamment dans les documents d'urbanisme.
- Référencer dans un cahier *Mégalithes et Patrimoine mondial* ces outils réglementaires identifiés, précisés et concertés.
- Intégrer ce cahier de référence dans le « porter à connaissance » (PAC) (rendre « opposable » au titre de l'article L. 612-4 prévu par le code du patrimoine).
- Porter et animer le contenu du cahier de référence *Mégalithes et Patrimoine mondial* auprès des acteurs de l'aménagement du territoire, et particulièrement auprès des auteurs des documents stratégiques et de planification.

Responsable

Préfet de département et services de l'État, avec l'appui de Paysages de mégalithes et des personnes ressources qui participent à l'élaboration de ce document

Mise en œuvre concrète

- Coconstruire, avec des acteurs de l'aménagement du territoire, une boîte à outils regroupant des éléments de connaissances, de diagnostics, d'orientations, de stratégies, et d'outils réglementaires et juridiques nommée cahier de référence *Mégalithes et Patrimoine mondial*, à destination des documents stratégiques ou/et de planification urbaine applicables sur le territoire.
- Dans le cahier de référence *Mégalithes et Patrimoine mondial*, définir les éléments dédiés à la préservation et valorisation des sites et monuments mégalithiques pouvant être intégrés dans les différents documents (SRADDET, charte du PNR du Golfe du Morbihan, SCoT, PLU, SMVM, etc.).
- Dans le cahier, définir les orientations paysagères spécifiques aux sites et monuments mégalithiques et des éléments dédiés à la charte du PNR du Golfe du Morbihan et aux SCoT. En lien avec la mise en application des objectifs de qualités paysagères du plan de paysage, ces orientations préciseront, par exemple :
 - Comment respecter et préserver pleinement les structures spatiales accueillant les monuments et sites mégalithiques,
 - Comment améliorer la lecture du territoire du Bien, et préparer les regards à la découverte des mégalithes en identifiant mieux les portes d'entrée du territoire et les secteurs « clés »,
 - La mise en œuvre d'une logique de constellation avec le principe du « noyau initial » comme lieu de diffusion de la connaissance des mégalithes et la définition de relais.
- Dans le cahier, définir des mesures spécifiques et des éléments dédiés aux PLU et contenant par exemple :
 - Une traduction à l'échelle communale des orientations paysagères du document d'orientations et d'objectifs (DOO)
 - Les objectifs attendus de préservation et valorisation au regard des enjeux de préservation du Bien dans chaque pièce du PLU au regard du respect des divers codes,
 - Des éléments de localisation des sites et monuments mégalithiques et leurs spécificités archéologiques et patrimoniales, pouvant être intégrés dans les rapports de présentation,
 - Des outils méthodologiques sur la lecture des paysages de mégalithes et la prise en compte de l'intégrité des sites et monuments, ou des études paysagères à l'échelle de chaque site, monument et lieux,
 - La stratégie à mettre en œuvre en matière de préservation des sites et monuments mégalithiques,
 - L'utilisation des outils réglementaires disponibles.
- Lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme, veiller à l'intégration du cahier de référence *Mégalithes et Patrimoine mondial*, dans les « porter à connaissance » constitués et validés par les services de l'État, le préfet de département, en application de l'article L. 612-1 du code du patrimoine, pour garantir la prise en compte dans ces documents (article L. 132-1 et L. 132-2 du code de l'urbanisme).



Mise en œuvre concrète (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'intégration de la prise en compte de ces outils dans la note d'enjeux à destination de la charte du PNR et des SCoT (article L. 132-4-1 du code l'urbanisme). • Accompagner les porteurs et auteurs de documents stratégiques ou/et de planification urbaine dans l'intégration et l'appropriation des éléments dédiés du cahier de référence <i>Mégalithes et Patrimoine mondial</i> et dans les pièces stratégiques des dossiers. • Définir un mode d'emploi pour accompagner la mise en place de ce cahier de référence <i>Mégalithes et Patrimoine mondial</i> dans les documents de planification urbaine.
Ressources humaines	Services de l'État Un ETP (urbaniste) à Paysages de mégalithes travaille sur les questions urbanisme/paysage
Partenaires	Mise en place d'un groupe de travail technique planification (COTECH) « mégalithiques Patrimoine mondial » composé, notamment, des services de l'État sous l'égide du préfet de département (DREAL, DDTM, DRAC, DRASSM...), des services concernés du Pays d'Auray et des intercommunalités (GMVa, AQTA), du Syndicat mixte Dunes Sauvages, du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Golfe du Morbihan, du CAUE, du Conservatoire du littoral Bretagne, du conseil départemental, des agences de paysagistes, de bureaux d'études travaillant sur les documents de planification, des associations locales œuvrant pour la préservation du patrimoine ou de l'environnement.
Ressources documentaires	Documents de planification urbaine ou/et stratégiques en vigueur et applicables sur le territoire Notes et documents de référence des services de l'État Documents DRAC Base de données Paysages de mégalithes Législation actuellement applicable et publications juridiques Étude paysagère destinée à construire la candidature UNESCO des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan - Atelier de Paysage Détours, et Archeodunum - Investigations archéologiques, 2021 plan de paysage - Construire la candidature UNESCO des Paysages de mégalithes de Carnac et du sud du Morbihan - restitution de la phase 1 - Atelier de Paysage Détours, Atelier du Taillis, Atelier 5R Paysage, Connivence, Médiéval AFDP, Doublevêbé- 2022-2023
Ressources financières	Budget PDM : 63 000 € au total <ul style="list-style-type: none"> • 55 000 € (prestations, production) // Étude technique : 50 000 € + Communication du « mode d'emploi » : 5 000 € • RH PDM : 15 % ETP Chargée d'urbanisme, soit 7 800 € Ressources internes des collectivités territoriales pour la mise en œuvre locale du cahier de référence <i>Mégalithes et Patrimoine mondial</i> sur le temps long
Évaluations	Mise en place de l'outil

Calendrier

2024-2025 : études techniques pour la réalisation du cahier de référence *Mégalithes et Patrimoine mondial*

2025 : fin des études techniques et intégration des éléments du cahier de référence *Mégalithes et Patrimoine mondial*, dans les pièces de la charte de PNR et des SCoT

2025-2026 : intégrer et suivre les démarches d'évolution des documents de stratégie et de planification (SCOT, PLU) en révision en s'appuyant sur le cahier de référence

2027-2030 : mise en compatibilité des PLUi avec les nouveaux objectifs de qualité paysagère de la charte de PNR et des SCoT avec les orientations paysagères mégalithes et Patrimoine mondial et intégration d'éléments du cahier de référence *Mégalithes et Patrimoine mondial*

> Cette fiche action fait l'objet d'une fiche d'informations complémentaires sur le mécanisme d'attente avant l'adoption du cahier de références

Mégalithes et Patrimoine mondial (2024-2025), page suivante.


Fiche d'informations complémentaires sur le mécanisme d'attente avant l'adoption du cahier de références *Mégalithes et Patrimoine mondial* (2024-2025)

1. Processus en matière de plan local d'urbanisme tant que le cahier de références *Mégalithes et Patrimoine mondial* n'est pas rédigé et adopté

- Contact permanent entre Paysages de mégalithes et les chargées de missions PLU et chargées de mission patrimoine (mondial) des intercommunalités, les services de l'État, durant le déroulé de la procédure.
- L'ensemble des communes du Bien a été informé de la nécessité de protéger la VUE dans les documents d'urbanisme, la charte d'engagement impliquant la mise en œuvre du Plan de gestion.
- Les chargées de missions PLU signalent à Paysages de mégalithes, les procédures d'évolution de PLU qui vont démarrer.
- Dès que l'évolution de PLU est envisagée : réunion d'information par Paysages de mégalithes, sur le dossier d'inscription au Patrimoine mondial : objectifs et attentes vis-à-vis du plan de gestion, en présence du chargé d'études réalisant le document et des élus et possiblement des chargés de mission PLU des intercommunalités
- Transmission par Paysages de Mégalithes d'une note sur la prise en compte et protection de la VUE et des sites et monuments mégalithiques dans les différentes pièces du PLU à la commune et au chargé d'étude réalisant le document et des élus.
- Participation de Paysages de mégalithes, aux réunions marquant les différentes étapes du PLU : diagnostic, enjeux, PADD, OAP et règlements. Les chargés de mission PLU des intercommunalités se font les relais sur la prise en compte et protection de la VUE.
- Aide à l'élaboration de certaines parties concernant spécifiquement la prise en compte du patrimoine mégalithique et la VUE dans le PLU avec l'appui des chargées de mission PLU.

2. Élaboration et mise en place du cahier de références *Mégalithes et Patrimoine mondial*

- Durant 2024-2025 : études techniques de réalisation du cahier de références *Mégalithes et Patrimoine mondial* (version dédiée au SCoT et version dédiée au PLU) – avancement validé lors des différentes instances de gouvernance, notamment le Copil piloté par l'État.
- Objectifs : première version validée janvier/février 2025 par les services de l'État et intégration dans les porter à connaissance des SCoT et PLU (au titre des articles L. 132-2 et L. 132-3 du code de l'urbanisme).
- Intégration des éléments du cahier de références *Mégalithes et Patrimoine mondial* dans les SCoT du Pays d'Auray et GMVa à horizon 2027, et dans les PLU en 2028 (délais calés sur le calendrier de la loi dite « Climat et Résilience ») : documents de planification alors opposables à ces dates sur le territoire du Bien (et de la zone tampon le cas échéant).



OBJECTIF	Intégrer les composantes paysagères et patrimoniales du Bien, et les dispositions spécifiques à caractère réglementaire issues du cahier de référence <i>Mégalithes et Patrimoine mondial</i> porté à la connaissance des collectivités et des porteurs de projet, dans les documents stratégiques ou planification, en vue de mieux justifier leur protection, conservation et mise en valeur.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Donner aux élus et techniciens compétents en matière de planification et d'aménagement du territoire tous les éléments de connaissance et de compréhension nécessaires contenus dans le cahier de référence <i>Mégalithes et Patrimoine mondial</i>, en lien avec les services de l'État et les référents en matière de planification des intercommunalités. • Accompagner ces élus et techniciens sur les choix d'urbanisation, et sur les outils réglementaires existants à mettre en œuvre, pour mieux protéger les sites et monuments de toute occupation ou action menaçant la VUE.
Responsable	Paysages de mégalithes, porteurs de projet SCoT et chargés de mission PLU, services de l'État
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et sensibiliser les porteurs et auteurs de documents de planification dans l'intégration et l'appropriation des éléments dédiés du cahier de référence <i>Mégalithes et Patrimoine mondial</i> (contenu dans les « porter à connaissance ») afin de permettre une bonne intégration des éléments dédiés dans les pièces maîtresses. • Participer à l'actualisation de la charte du PNR du Golfe du Morbihan. • Participer aux évolutions des deux SCoT, celui du Pays d'Auray et celui de GMVa, et veiller à une bonne intégration des éléments dédiés du cahier de référence dans les pièces maîtresses (notamment dans le DOO des SCoT). • Définir des exigences à intégrer au cahier des charges de réalisation des PLU, sur la prise en compte des sites et monuments mégalithiques et sensibiliser les porteurs de projet. • Participer aux évolutions des PLU du territoire en accompagnant la traduction des DOO des SCoT et des éléments dédiés du cahier de référence afin de permettre leur bonne intégration dans les pièces maîtresses (notamment du PADD, OAP et règlement). • Développer des outils de compréhension des paysages et de la géomorphologie du territoire, et des correspondances entre les sites et monuments et la géographie qui les accueillent à destination des documents de planification urbaine (carte de lisibilité des géomorphologie, compréhension des reliefs, 3D...), en lien avec les outils existants des intercommunalités. • Accompagner la mise en œuvre d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP), notamment « mégalithes et Patrimoine mondial » et/ou sectorielles d'autres secteurs à proximité de sites mégalithiques ou zonage spécifique. • Pour les sites et monuments non protégés au titre des monuments historiques, étudier systématiquement la possibilité de les protéger par des outils réglementaires.
Ressources humaines	Un ETP (urbaniste) à Paysages de mégalithes travaille sur les questions urbanisme/paysage
Partenaires	Pays d'Auray, services concernés des collectivités (GMVa, AQTA, communes), services de l'État (DREAL, DDTM, DRAC), Syndicat mixte Dunes Sauvages, PNR du Golfe du Morbihan, agences de paysagistes et bureaux d'études travaillant sur la planification
Ressources documentaires	Documents de planification urbaine en vigueur et applicables sur le territoire, base de données Paysages de mégalithes, notes et documents de référence des services de l'État, législation actuellement applicable
Ressources financières	<p>Budget PDM : 18 800 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureau d'étude : 5 000 € • Projet universitaire tutoré : 6 000 € • RH PDM : 15 % ETP Chargée d'urbanisme, soit 7 800 € <p>Ressources internes des collectivités territoriales pour intégrer, sur le temps long, les composantes paysagères et patrimoniales du Bien et les dispositions spécifiques à caractère réglementaire issues du cahier de référence <i>Mégalithes et Patrimoine mondial</i></p>
Évaluations	Intégration des éléments du référence <i>Mégalithes et Patrimoine mondial</i> dans les SCoT et nombre de PLU prenant en compte ces éléments

Calendrier

Dès à présent, pour les PLU qui sont en cours d'élaboration, et lorsque les données sont disponibles

Au fur et à mesure des procédures d'élaboration des PLU, en lien avec l'avancement du cahier de référence *Mégalithes et Patrimoine mondial*

> Cette fiche action fait l'objet d'une fiche d'informations complémentaires sur les outils de planification et la prise compte du Patrimoine mondial, page suivante.

Fiche d'informations complémentaires sur les outils de planification et la prise compte du Patrimoine mondial

- Pour rappel, les documents de planification d'échelle intercommunale et ceux d'échelle communale sont soumis à l'application par la loi dite « Climat et Résilience », qui vise à partir de l'année 2050, l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) (un solde neutre entre artificialisation des sols et renaturation). Cette démarche vise à contenir l'extension urbaine et conserver les fonctions biologiques, hydrologiques, climatiques et agronomiques des sols du territoire.
- Dès 2030, les communes vont devoir réduire leur consommation d'espaces par rapport à la période 2011-2020 de 50 %. L'application de cette loi va dans le sens d'une lutte contre l'étalement urbain et le grignotage foncier qui représentent une menace dans la lisibilité du Bien, sujet sur lequel une grande vigilance doit être apportée.

Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et la prise compte du Patrimoine mondial

	<i>Contenu et éléments à mobiliser pour protéger la VUE et prendre en compte les menaces</i>
Principaux articles du code de l'urbanisme	Articles L. 141-1 à L. 145-1 et R. 151- 1 à R. 153-22 du code de l'urbanisme et articles R. 141-1 à R. 143-16
Temporalité	20 ans, document pouvant évoluer sous conditions pour prendre en compte les évolutions législatives ou de projet
Objectifs	Document de planification d'échelle intercommunale qui traduit le projet politique des élus tout en intégrant les obligations légales
Portée juridique	Certaines pièces comme le document d'orientation et d'objectifs (DOO) directement opposables aux plans locaux d'urbanisme (PLU)
Informations portées à la connaissance des intercommunalités par l'Etat	Dispositions du plan de gestion du Bien afin d'assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du Bien et la préservation de sa valeur universelle exceptionnelle (VUE) (article L. 612.1 du code du patrimoine) Le cahier de référence <i>Mégalithes et Patrimoine mondial</i>
Pièces du SCoT	
Délibération de prescription du SCoT	Mettre un/des objectif(s) politique(s) de préservation et de mise en valeur du patrimoine du Patrimoine mondial, de la VUE et du Bien.
Rapport de présentation	Diagnostic du territoire et les perspectives de développement : <ul style="list-style-type: none"> • Élément de présentation de la démarche d'inscription Patrimoine mondial, des éléments de description de la VUE et du Bien (et de la zone tampon) • Faire état des composantes du Bien (et de la zone tampon) et des éléments de protections existants et la nécessité de les renforcer à l'échelle communale • Prendre en compte le plan de gestion en lien avec l'aménagement du territoire Choix retenus pour établir le projet <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'urbanisation en application du contexte législatif et des éléments fondateurs de la VUE (attributs et paysage) • Éviter toute urbanisation nuisible à la préservation de la VUE et l'intégrité du Bien Évaluation des impacts présumés sur l'environnement
Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)	Définition des objectifs politiques de développement et d'aménagement du territoire <ul style="list-style-type: none"> • Faire valoir l'engagement politique de la commune à préserver et valoriser la VUE, le Bien (et le cas échéant la zone tampon) par une mise en œuvre du plan de gestion • Mettre en avant la nécessité de renforcer la préservation du Bien et la VUE par un meilleure utilisation des outils réglementaires à l'échelle communale • Limiter l'étalement urbain, la consommation foncière et fixer par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation (application de la loi dite « Climat et résilience »)
Orientations d'Aménagement et Programmation (OAP)	Contient les prescriptions opposables aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes, avec lesquelles ils doivent être compatibles <ul style="list-style-type: none"> • Définir des orientations paysagères Mégalithes et Patrimoine mondial • Fixer les orientations fondamentales de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur de la mer et du littoral • Fixer les objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain par secteur géographique • Identifier les éléments constitutifs du Bien inscrits au patrimoine mondial et leur zone tampon dans les documents graphiques

Plan Local d'Urbanisme (PLU) et prise en compte du Patrimoine mondial

	<i>Contenu et éléments à mobiliser pour protéger la VUE et prendre en compte les menaces</i>
Principaux articles du code de l'urbanisme	Articles L. 101-1 à L. 175-1, et plus spécifiquement les articles L. 151-1 à L. 151-48 et R. 151- 1 à R. 153-22 du code de l'urbanisme
Temporalité	Document de planification d'échelle communale qui traduit le projet politique des élus tout en intégrant les obligations légales et supracommunales définies, notamment, dans le SCoT
Objectifs	10 ans, document pouvant évoluer sous conditions pour prendre en compte les évolutions supra-communales ou de projet
Portée juridique	Certaines pièces comme les orientations d'aménagements et de programmation (OAP) et règlements (écrit et graphique) directement opposables aux autorisations d'urbanisme
Informations portées à la connaissance des intercommunalités par l'Etat	Dispositions du plan de gestion d'un Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, ainsi que la limite de ce Bien et de sa zone tampon (article L. 612.1 du code du patrimoine) Le cahier de référence <i>Mégalithes et Patrimoine mondial</i>
Pièces du PLU	
Délibération de prescription du PLU	Mettre un/des objectif(s) politique(s) de préservation et de mise en valeur du patrimoine du Patrimoine mondial, de la VUE et du Bien.
Rapport de présentation	<p>Diagnostic de la commune et les perspectives de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> Élément de présentation de la démarche d'inscription Patrimoine mondial, des éléments de description de la VUE et du Bien (et de la zone tampon) Faire état de la présence des sites mégalithes dans le Bien et des correspondances avec le paysage et des menaces potentielles Mettre en évidence les protections existantes à l'échelle des sites et monuments mégalithiques, à l'échelle du Bien Mettre en évidence les ZPPA Mettre en évidence le renforcement des protections existantes si nécessaire Prendre en compte le plan de gestion <p>Justification des choix retenus pour établir le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Éviter toute urbanisation à proximité directe des sites et monuments mégalithiques constitutifs du Bien, étudier des choix alternatifs Mettre en évidence les choix d'une maîtrise de l'urbanisation et de la pression foncière, en lien avec les documents de planification supra-communales Intégrer pleinement les éléments de paysage comme des composantes fondatrices du projet de territoire
Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)	<p>Définit les orientations générales des politiques d'aménagement et fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire valoir l'engagement politique de la commune à préserver et valoriser la VUE, le Bien (et le cas échéant la zone tampon) par une mise en œuvre du plan de gestion
Orientations d'Aménagement et Programmation (OAP)	<p>Dispositions portant sur la conservation, la mise en valeur ou la requalification des éléments de paysage, monuments, sites et secteurs...</p> <p>Outil complémentaire du règlement, à utiliser pour faire valoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> une OAP thématique « Mégalithes et patrimoine mondial » des OAP sur des secteurs à aménager en intégrant des éléments de programmation et limitant toutes atteintes, menaces sur la VUE
Règlements graphique et écrit	<ul style="list-style-type: none"> Application d'outils réglementaires de protection sur les éléments constitutifs de la VUE : zonages spécifiques de protection contre l'urbanisation, protections pour motifs culturels ou paysages (L151-19 du code de l'urbanisme), écritures réglementaires Application des servitudes d'utilité publique Favoriser les emplacements réservés (article L151-41 du code de l'urbanisme) ou zones de préemption (code de l'urbanisme et environnement) pour favoriser les acquisitions publiques
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des périmètres du Biens inscrit au patrimoine mondial et de leur zone tampon (article R151-53 du code l'urbanisme) Indiquer les zones de présomption de prescription archéologiques (ZPPA), pour rappel : les entités archéologiques répertoriées par le service régional de l'archéologie (DRAC) Possibilité de renforcer le règlement par des recommandations qui viennent le préciser



OBJECTIF	Maîtriser l'étalement urbain et l'insertion paysagère des constructions afin de ne pas altérer le paysage culturel et la lecture de l'intégrité des sites et monuments mégalithiques.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les élus dans les stratégies en matière de choix d'urbanisation, en évitant d'urbaniser à proximité des sites et monuments mégalithiques et en respectant les éléments de lecture des sites, monuments et des paysages de mégalithes. Accompagner le choix de mesures réglementaires pour éviter, ou ménager l'urbanisation, aux abords des sites et monuments mégalithiques ou dans les secteurs à forts enjeux paysagers dans les PLU (règlements ou/et OAP), dans les sites patrimoniaux remarquables (SPR) et dans les périmètres délimités des abords (PDA).
Responsable	Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les porteurs de projet PLU et les bureaux d'études aux enjeux liés à la présence de sites et monuments mégalithiques à préserver, en application des orientations de la charte du PNR, des SCoT et des éléments de diagnostic, notamment ceux portant sur la maîtrise de l'urbanisation, en lien avec les services de l'État et les chargés de mission PLU des intercommunalités (qui, par ailleurs, sensibilisent à l'importance des formes urbaines). Prendre en compte la présence des sites et monuments mégalithiques connus et des zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) dans les choix d'aménagement. Accompagner la réalisation d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP thématiques « mégalithes et Patrimoine mondial ») (voir fiches 3.a et 3.b). Travailler sur la préservation des éléments de paysage et sur les liens visuels, paysagers, les moyens de déplacements et les accès existants entre les sites et monuments... Travailler sur le maintien d'îlot de nature aux abords des sites et monuments mégalithiques en zones urbaines, qui peuvent constituer des refuges de fraîcheur et des supports de biodiversité. Travailler sur la préservation de la nature en ville en lien avec la présence de sites et monuments mégalithiques pour en favoriser la valorisation paysagère en zone urbaine. Travailler des choix d'aménagement plus qualitatifs basés sur des solutions fondées sur la nature, plus intégrés, à haute qualité environnementale et d'usage. Renforcer la stratégie foncière en matière de protection des mégalithes par la mise en place d'outils réglementaires et par la mise en place d'accompagnements dans le choix des dispositifs financiers. Développer des guides pédagogiques ou/et techniques sur l'ensemble des enjeux liés à la préservation et valorisation du patrimoine mégalithique ainsi que des solutions possibles et des processus adaptés aux divers publics (habitants, élus, aménageurs, bureaux d'études...) en lien avec l'ensemble des personnes ressources. Accompagner la réflexion sur les possibilités d'aménagements liés à l'accueil des publics en lien avec la législation existante (cheminements, voies cyclables, espaces d'accueil et d'interprétation, stationnement, sanitaires, etc.).
Ressources humaines	Un ETP (urbaniste) à Paysages de mégalithes travaille sur les questions urbanisme/paysage.
Partenaires	Services urbanisme des collectivités (GMVa, AQTA, communes), services de l'État (DRAC, DREAL, DDTM), Syndicat mixte Dunes Sauvages, PNR du Golfe du Morbihan, CAUE, paysagistes, associations locales pour la préservation du patrimoine ou de l'environnement
Ressources documentaires	Documents de planification en vigueur et applicables sur le territoire, base de données Paysages de mégalithes, notes et documents de référence des services de l'État, législation actuellement applicable, publications universitaires
Ressources financières	<p>Budget PDM : 53 000 € au total</p> <ul style="list-style-type: none"> Bureau d'études pour une étude spécifique sur la prise en compte des sites mégalithiques en zone urbaine – 40 000 € 2 000 € à 8 000 € par an en communication : en fonction des phases de projet (8 000 € pour le lancement du guide technique) RH PDM : 10 % ETP chargée d'urbanisme, soit 5 200 € <p>Ressources internes des collectivités territoriales pour définir, sur le temps long, des stratégies d'urbanisation respectueuses de la VUE.</p>
Évaluations	Nombre de sites bénéficiant de mesures les protégeant du développement urbain

Calendrier

En cours depuis 2022

Un guide technique par an

Étude spécifique sur la prise en compte des sites et monuments mégalithiques en zone urbaine 2026-2027

OBJECTIF	Assurer la préservation des sites et monuments par l'application de la réglementation patrimoniale en vigueur en France
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Faire appliquer la réglementation en vigueur des codes du patrimoine (livre VI), et de l'urbanisme au titre des monuments historiques Informers les acteurs et habitants du territoire de la réglementation applicable Accompagner les acteurs et habitants du territoire aux travaux d'entretien, de réparation et de restauration
Responsable	DRAC Bretagne
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> Depuis la première liste de protection des monuments historiques, en 1840, les monuments et sites mégalithiques du secteur de Carnac ont été désignés comme éléments à protéger. Depuis lors, 162 monuments ont été protégés au titre des monuments historiques, au fur et à mesure du temps. Poursuivre l'action de protection au titre des monuments historiques. Depuis 2018, la DRAC Bretagne travaille à établir une liste de nouvelles protections au titre des monuments historiques. Inscription au titre des monuments historiques de 40 sites et monuments mégalithiques le 12 juin 2022, et dont les arrêtés d'inscription ont été édités en juin 2023. Un certain nombre d'entre eux sont proposés pour classement en 2023-2024, par passage en commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA). Impliquer les propriétaires et gestionnaires : point-clé de la réussite de la protection
Ressources humaines	DRAC Bretagne : CRMH, SRA, UDAP
Partenaires	Propriétaires, Paysages de mégalithes, GMVa et AQTA, communes
Ressources documentaires	Dossiers du SRA, bases patrimoniales de la DRAC, base de données de Paysages de mégalithes
Ressources financières	RH PDM : 2 % ETP chargée d'urbanisme, soit 1 000 €
Évaluations	Nombre de dossiers validés et implication des propriétaires

Calendrier

- Une série de monuments et sites proposée à l'inscription puis au classement (2018 – 2024) :
 - Préparation de la liste en ateliers collectifs,
 - 2021 – 2022 : mission de sélection et d'étude des sites et monuments à proposer en inscription au titre des monuments historiques – CRPA le 12 juin 2022,
 - CNPA 2023 – 2024 : classement d'une vingtaine de sites et monuments au titre des monuments historiques.
- À l'avenir : protections ponctuelles au titre des monuments historiques en fonction de l'avancée de la recherche et/ou des risques pour l'intégrité du site ou monument.

OBJECTIF

Définir une politique de protections réglementaires cohérentes avec les enjeux actuels de préservation des paysages du golfe du Morbihan, en lien avec les protections patrimoniales déjà existantes au titre du code de l'environnement

Description de l'action

Remettre à jour, ou adapter, les secteurs protégés par le code l'environnement et mieux les articuler avec le code du patrimoine.
Anticiper les changements globaux et la place que devront tenir les espaces naturels à l'échelle du golfe du Morbihan pour contribuer à la résilience du territoire.

Responsable

DREAL Bretagne, UDAP 56, DDTM 56 et tous les services de l'État partenaires

Mise en œuvre concrète

En fonction de l'état des lieux et des caractéristiques paysagères des secteurs concernés, traduire différents cas de figures, à savoir :

- une confirmation de l'inscription pour certains secteurs,
- des propositions d'inscriptions nouvelles,
- des suppressions de secteurs inscrits mais dégradés, ou de secteurs bénéficiant d'une protection plus forte ou redondante,
- des propositions d'évolution de site inscrit vers le classement,
- la restitution de documents écrits et cartographiques correspondant au code de l'environnement.

Le site inscrit du golfe du Morbihan englobe l'intégralité de la partie marine et insulaire, ainsi qu'une bande plus ou moins épaisse de frange côtière sur 21 communes : Arradon, Arzon, Auray, Baden, Le Bono, Crac'h, Le Hézo, l'île-aux-Moines, l'île-d'Arz, Larmor-Baden, Locmariaquer, Noyal, Plougoumelen, Pluneret, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuys, Saint-Philibert, Sarzeau, Séné, Theix et Vannes.

Ressources humaines

Interne DREAL

Partenaires

Services de l'État (DRAC Bretagne, UDAP 56, DDTM Morbihan)
Département du Morbihan
Conservatoire du littoral
Observatoire français de la biodiversité
Département du Morbihan
PNR du Golfe du Morbihan
Collectivités territoriales
Paysagistes

Ressources documentaires

- Étude d'évaluation : sites inscrits du Golfe du Morbihan, bilan du tracé actuel et proposition de mise en valeur du site, 2007 ;
- Étude paysagère du SMVM ;
- Étude paysagère du PNR du Golfe du Morbihan
- Étude de classement des pointes d'Arzon
- Atlas des Paysages du Morbihan

Ressources financières

Ressources interne aux services de l'État
Budget PDM : RH PDM : 15 % ETP Chargée d'urbanisme, soit 7 800 €

Évaluations

Interne DREAL et des services de l'État

Calendrier

Mission entamée début 2023 : la durée de l'étude est estimée entre 18 mois, et à 30 mois avec la mise en œuvre réglementaire.

5.4. Enjeu numéro 4 : Gérer les risques concernant l'intégrité du Bien et renforcer les solutions existantes

Fiche action n°4.a	Maintenir l'intégrité de l'environnement littoral ou riparien du Bien
OBJECTIF	Mettre en place un cadre commun de réflexions et d'actions pour préserver et valoriser l'attribut « paysage de littoral » de la Valeur Universelle Exceptionnelle
Description de l'action	Intégrer l'attribut « paysage de littoral » (maritime et riparien) dans les documents stratégiques des acteurs concernés sur le territoire Conforter la protection du Bien par l'amélioration de la connaissance, la préservation et la valorisation des ruisseaux, rivières et zones humides, mais aussi maritime, éléments géographiques constitutifs du choix d'implantation des mégalithiques et du paysage néolithique
Responsable	Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de réflexions communes pour une mise en avant des éléments et actions de préservation des sites et monuments mégalithiques et de l'attribut « paysage de littoral » avec les divers partenaires et acteurs concernés dans les documents stratégiques des territoires. • Prise en compte des données en matière d'environnement et de gestion des littoraux dans les études d'aménagement des sites et monuments mégalithiques situées en zones littorales, ou en bordure de rivières (prise en compte notamment la trame bleue identifiée dans les PLU, du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel, des sites Natura 2000, etc.). • Requalifier et valoriser le ruisseau du Gouyanzeur et ses affluents pour l'Aire 1 et le bassin du ruisseau de Kerboulevin pour l'Aire 2, éléments constitutifs fondamentaux de ces deux aires • Donner à comprendre les rivières de Crac'h et d'Auray comme points de communication importants depuis le Néolithique. • Renforcer la connaissance, la préservation et la valorisation entre mégalithes et zones humides (voir fiches 1.b et 1.e).
Ressources humaines	
Partenaires	Centre des monuments nationaux, services de l'État (DRASSM, DREAL, DRAC, DDTM) Syndicat mixte Dunes Sauvages, opérateurs Natura 2000 sur les sites concernés, PNR du Golfe du Morbihan, service en charge des espaces naturels sensibles du conseil départemental, Conservatoire du littoral, services GEMAPI des collectivités, Syndicat mixte du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel, les associations de préservation de l'environnement dont Bretagne Vivante et Eau et Rivières de Bretagne
Ressources documentaires	Charte et documents du PNR du Golfe du Morbihan, DOCOB Natura 2000 des différents opérateurs, plans de gestion existants des différents opérateurs, publications scientifiques, inventaires des zones humides des PLU, inventaires du patrimoine maritime, atlas des paysages du Morbihan, documents d'observation sur le recul du trait de côte, etc.
Ressources financières	Budget PDM : 42 000 € au total <ul style="list-style-type: none"> • 36 000 € (prestations, production) // prestataire paysager : 30 000 € + communication : 3 000 € par an + actions de médiation : 3 000 € par an • RH PDM : 5 800 € au total // 2,5 % ETP chargée d'urbanisme, soit 1 300 € + 4 % ETP chargée de préservation, soit 2 800 € + 1 % ETP chargée de médiation, soit 400 €
Évaluations	Nombre d'actions engagées

Calendrier

2024-2027



OBJECTIF	<p>Préserver et renforcer la connaissance de ces sites et monuments difficiles d'accès ou en voie de submersion.</p> <p>Accompagner les sites et monuments soumis à l'évolution du trait de côte : forte érosion, submersion et élévation du niveau de la mer, ainsi que les différents usages autour des monuments. Leur visibilité étant relative, en permettre leur lecture par le plus grand nombre.</p>
Description de l'action	<p>Un certain nombre de mégalithes sont situés sur l'estran ou sont immergés (21 sites aujourd'hui identifiés dans le Bien et la zone tampon). Situés sur le domaine public maritime (DPM), ces monuments peuvent être endommagés par l'érosion du littoral.</p> <p>Un traitement et un suivi particulier doivent être mis en place pour en assurer la connaissance et la pérennité.</p>
Responsable	Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<ol style="list-style-type: none"> Connaissance : <ul style="list-style-type: none"> Intégrer les sites sur estrans aux appels à projet de recherche archéologique (voir fiches 1.b et 1.c) ; Centraliser et favoriser la mise à jour des inventaires et atlas existants ; Travailler avec le projet « Alert » (Archéologie, littoral et réchauffement climatique) au sein du CReAAH: implication de bénévoles pour observer et renseigner l'évolution des sites (création d'un outil d'évaluation accessible à tous) (voir fiche 4.c). Préservation : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un processus de suivi des sites et monuments du domaine public maritime qui donnera lieu à un rapport ; Définir un type de protection ou/et un statut particulier pour garantir leur préservation, zonages à mettre en place (voir fiches 3.b et 3.d) ; Localiser les sites et monuments immergés avec précision afin d'y adapter les diverses activités qui pourraient porter atteinte aux vestiges (loisirs, activités économiques, activités portuaires, dont les mouillages), en lien avec le cartographie maritime de la DDTM ; Croiser avec les données des habitats et/ou espèces marines pour garantir la préservation des fonds lors des opérations de prospection (champs de gorgones, maërl, herbiers sous-marins, etc. (voir fiche 4.d) ; Établir une cartographie haute résolution et modélisation 3D pour les sites sur estran ; Si nécessaire, mettre en place des concessions d'occupation temporaire du domaine public maritime, au regard du caractère patrimonial du site ou monument. Sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> Informers et sensibiliser les acteurs et le public à ces sites et monuments et à leurs enjeux ; Éloigner les mouillages et, à défaut, favoriser les mouillages écologiques, tels que ceux développés par le PNR du Golfe du Morbihan et la Compagnie des ports, sur le périmètre du Bien ; Développer de nouvelles médiations pour la connaissance de ces sites non lisibles.
Ressources humaines	Paysages de mégalithes
Partenaires	DDTM, Conservatoire du littoral, Département, DRAC, collectivités, DRASSM, ADRAMAR, PNR du Golfe du Morbihan, Compagnie des ports, GMVa, AQTA, Pays d'Auray
Ressources documentaires	Base de données et cartographie de Paysages de mégalithes, outils cartographiques et bases de données des partenaires et publications scientifiques, atlas d'UMR (universités), Observatoire citoyen du littoral morbihannais, Bretagne Vivante
Ressources financières	<p>Budget PDM : 50 000 € au total</p> <ul style="list-style-type: none"> Relevés de données : jusqu'à 30 000 € Projet de médiation – supports numériques de visite – jusqu'à 10 000 € Appel à projet région Bretagne – subventions fléchées Communication : entre 2 000 € et 8 000 € par an selon les étapes de l'action RH PDM 2 600 € au total : 2 % ETP chargée de préservation, soit 1 300 € + 2,5 % ETP chargée d'urbanisme, soit 1 300 €
Évaluations	Rapport de suivi de l'état des sites et monuments mégalithiques sur le domaine public maritime

Calendrier

2024-2026 : relevés de données et projet de médiation

OBJECTIF	Organiser sur l'ensemble du territoire un suivi homogène des sites et monuments du Bien sur un temps long
Description de l'action	À l'aide d'une méthodologie partagée, définir les outils à mobiliser ou à créer et les relais sur le terrain qui permettront de garantir un suivi régulier de l'état des monuments, sites, et de leurs abords (fiche complémentaire de la 5.e)
Responsable	Paysages de mégalithes et propriétaires
Mise en œuvre concrète	<ol style="list-style-type: none"> Écrire une méthodologie partagée : <ul style="list-style-type: none"> Avec les différents acteurs déjà actifs sur le suivi et l'entretien des sites et monuments, notamment l'État (DRAC Bretagne), responsable des monuments historiques, AQTA (chantiers d'insertion), communes, CMN, Paysages de mégalithes, Conservatoire du littoral et ENS du département ; Définir des critères techniques de suivi des sites et monuments ; Avec des relais sur le terrain de personnes ressources (mission de « référent mégalithes ») ; Avec une facilité d'utilisation par les différents partenaires, dont gestionnaires de sites. Qualifier les menaces sur les sites : <ul style="list-style-type: none"> Définir les notions de menaces et les critères d'observation afférents en fonction des milieux (agricole, boisé, littoral...) ; prendre notamment en considération les données environnementales liées au Syndicat mixte Dunes Sauvages, aux ENS, au Conservatoire du littoral, au PNR, à Bretagne Vivante et à l'ONF (voir fiche 4.d) ; Créer des partenariats avec les différents Observatoires photographiques du territoire et les fonds photographiques relativement récents (ex : Société polymathiques, fonds Joël Lecornec et PNR du Golfe du Morbihan) ; Lister les sites et monuments à ne pas exposer à la visite et veiller à enlever les localisations indésirables de sites via Google et par le <i>geocaching</i> ; Via une application citoyenne et participative (telle que Suricate pour les chemins de randonnée ou ALeRT pour le patrimoine archéologique littoral) signaler les événements sur la préservation des sites et monuments ; Faire un bilan général tous les cinq ans de l'état des sites et monuments du Bien et de sa zone tampon, le cas échéant. Déclencher des actions suite aux observations ou alertes pour préserver les sites et monuments. Volet sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les propriétaires en leur communiquant une fiche d'information sur leurs sites et monuments, et des notions de préservation ; Sensibiliser les communes (élus et services municipaux) ; Sensibiliser les associations de protection des patrimoines naturel et culturel et les associations de randonnées.
Ressources humaines	Paysages de mégalithes : une personne
Partenaires	Communes, AQTA, GMVa, État (DRAC, DTTM, DREAL), CMN, associations, propriétaires, gestionnaires, département du Morbihan, Conservatoire du littoral, Syndicat mixte Dunes Sauvages, Bretagne Vivante, laboratoire d'Écologie UBO Brest, PNR du Golfe du Morbihan, Bretagne Tourisme, et autres acteurs concernés
Ressources documentaires	Paysages de mégalithes
Ressources financières	<p>Budget PDM : 31 000 € au total</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 000 € à 8 000 € par an en communication, selon les phases du projet 15 000 € : développement d'une application numérique de suivi RH PDM : 12 % ETP chargée de préservation au lancement de l'action (1 an), soit 8 300 € ; puis 4 % ETP chargée de préservation pour le suivi, soit 3 000 € /an
Évaluations	Mise en œuvre de l'outil

Calendrier


Depuis 2012 : état des lieux des sites et monuments, en cours
2024-2027 : points 1, 2 et 3
Action entamée en 2015 : point 4



OBJECTIF	Développer les échanges et mettre en place davantage d'actions communes entre biodiversité et sites ou monuments mégalithiques
Description de l'action	Renforcer la connaissance de la biodiversité sur les sites et monuments, préserver les espèces, valoriser les actions communes et sensibiliser aux différents enjeux nature/culture
Responsable	Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • En renforçant la connaissance partagée de la biodiversité des sites et monuments et des espèces, notamment en : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Identifiant les sites bénéficiant d'un patrimoine naturel remarquable, en particulier les sites et monuments présentant des espèces protégées ou menacées (voir Liste rouge – IUCN) comme l'Asphodèle d'Arrondeau. • En partageant les actions de gestion et de définition de stratégie de préservation du Bien et des milieux naturels : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Mettre en place des réflexions communes sur la gestion, et sur le suivi de l'environnement des sites et monuments mégalithiques (dont la biodiversité), avec les divers acteurs de l'environnement et intégrer ces acteurs dans les documents stratégiques des acteurs du territoire pour le maintien et la gestion du Bien (voir fiche 4.c). ◦ Incluant la préservation d'espèces protégées au sein des sites et monuments du Bien, comme l'Eryngium viviparum (espèce protégée bénéficiant d'un plan national d'action et présente uniquement sur le sud Morbihan). ◦ Intégrer la préservation et la gestion des mégalithes dans les plans de gestion des sites naturels protégés. ◦ Améliorer la connaissance des liens entre trame verte et bleue (TVB) et sites et monuments mégalithiques et leur préservation. ◦ Maintenir la trame brune autour des sites et monuments mégalithiques, agir en faveur de la préservation de la perméabilité des sols et de leur fonction écologique. • En assurant une gestion mixte via : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Créer un événement récurrent (une fois/an), lors de la journée de la biodiversité, en partenariat, pour donner à lire les liens patrimoines naturels et culturels sur un site mégalithes à enjeux naturels forts. ◦ La mise en place des relais sur le terrain avec les associations locales, trois items étant fléchés comme prioritaires : les sites de landes sèches ou tourbeuses, les zones humides, les zones littorales. ◦ Le renforcement de la connaissance partagée de la biodiversité des sites et des espèces, notamment les plus fragiles voire les plus menacées (voir Liste IUCN) et prendre en compte les atlas de la biodiversité communale (ABC). ◦ une vigilance particulière concernant les espèces invasives en lien avec les acteurs concernés (par exemple, le baccharis).
Ressources humaines	
Partenaires	Services de l'État (DREAL, DDTM Morbihan), Conservatoire du littoral, Observatoire français de la Biodiversité, département du Morbihan dont ENS et SDAM, Paysagistes mandatés, associations locales environnementales et citoyennes (Bretagne Vivante, etc), AQTA, GMVa, Syndicat mixte de la Ria d'Étel et celui des Dunes Sauvages, PNR du Golfe du Morbihan
Ressources documentaires	Charte et documents du PNR du Golfe du Morbihan, DOCOB Natura 2000 des différents opérateurs, plans de gestion existants des différents opérateurs, publications scientifiques, inventaires des zones humides des PLU, base de données de Paysages de mégalithes, autres inventaires faune et flore, bases de données naturalistes, bases de données naturalistes, etc.
Ressources financières	Budget PDM : 40 000 € au total <ul style="list-style-type: none"> • 34 000 € (prestations, production) // prestataire écologue : 30 000 € + action de médiation : 4 000 € par an • RH PDM : 6 000 € au total // 3 % ETP chargée de préservation soit 2 000 € + 7 % chargée d'urbanisme, soit 3 700 € + 1 % ETP chargée de médiation, soit 400 €
Évaluations	Nombre d'actions engagées

Calendrier

À partir de 2024



OBJECTIF	Assurer un entretien des sites et monuments, et de leurs abords paysagers sur l'ensemble du territoire
Description de l'action	Afin de préserver ces sites et monuments archéologiques fragiles, ainsi que leurs abords et accès immédiats, une méthode précise et encadrée doit être pérennisée ou, le cas échéant, mise en place
Responsable	AQTA, GMVa, DRAC Bretagne, Paysages de mégalithes, communes, département du Morbihan
Mise en œuvre concrète	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuite de l'entretien de 70 sites et monuments par la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, via son chantier d'insertion dédié 2. Mise en place d'un dispositif pour l'entretien des monuments et sites sur un modèle qui reste à définir, du côté de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVa) 3. Mise à disposition de livrets d'informations pratiques sur la méthode, les acteurs, les référents à contacter pour tout entretien d'un monument ou site. Un livret a déjà été créé à l'intention d'un large public, et un autre est en cours de réflexion à destination des communes et de leurs « référents mégalithes » (voir fiche 4.c). 4. Actions de sensibilisation en lien avec les livrets d'entretien, notamment par des chantiers participatifs 5. Intégrer dans la méthode l'imbrication du site et de son environnement, et une vigilance des abords naturels, afin de garantir et soutenir la biodiversité, et notamment un calendrier de saisonnalité (voir fiche 4.d)
Ressources humaines	Chantiers d'insertion des communautés de communes et PDM pour les livrets
Partenaires	CMN, Conservatoire du littoral, propriétaires de sites, Compagnie des ports, Bretagne Vivante, gestionnaires d'espaces naturels
Ressources documentaires	Documents DRAC, ressources scientifiques, base de données PDM et AQTA
Ressources financières	<p>Budget AQTA : Environ 160 000 € par an pour les chantiers d'insertion entretien des mégalithes</p> <p>Budget PDM : 3 400 € au total</p> <ul style="list-style-type: none"> • communication : environ 2 000 € par an (16 000 € au lancement de l'action en 2023) • RH PDM : 2 % ETP Paysages de mégalithes au lancement de l'action, soit 1 400 €.
Évaluations	<p>Suivi annuel pour AQTA</p> <p>Mise en place d'un programme annuel pour GMVa</p> <p>Nombre d'interventions sur site ou monument ayant fait l'objet d'une étude d'aménagement et nombre d'actions de sensibilisation mises en place</p>

Calendrier


1. Depuis 2004 : en place pour AQTA
2. Printemps 2023 : édition du Livret d'entretien des abords des monuments et sites, à destination de tous
3. Réflexion en cours pour l'entretien des sites et monuments du périmètre de GMVa (mise en place d'une équipe)



OBJECTIF	Intégrer l'impact du changement climatique sur les sites et monuments Engager le patrimoine mégalithique dans l'action pour le climat
Description de l'action	Qualifier le changement climatique et son impact sur les sites et monuments et le paysage Faire des sites et monuments des indicateurs du changement climatique et creusets de pratiques vertueuses en matière d'impact sur le climat Accompagner les sites et monuments, et leur évolution face aux changements climatiques pour assurer leur préservation
Responsable	Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des risques : <ul style="list-style-type: none"> ◦ amorcer des réflexions communes avec les divers partenaires sur l'impact du changement climatique sur l'environnement des sites et sur les monuments mégalithiques ; ◦ identifier les risques et leurs impacts potentiels sur la VUE ; ◦ étudier en priorité l'évolution du niveau marin, l'érosion littorale, les phénomènes météorologiques violents, la sécheresse et les feux de forêts. 2. Sites tests : <ul style="list-style-type: none"> ◦ définir une série de sites ou monuments les plus à risques ; ◦ définir une série de sites pour la mise en place des protocoles de suivi et/ou d'actions. 3. Outils de suivi : <ul style="list-style-type: none"> ◦ identifier les bases de données mobilisables ou à constituer/mettre à jour pour l'analyse ; ◦ mettre en place des grilles de suivi multicritères de l'impact du changement climatique en lien avec les partenaires (voir fiche 4.c) ; ◦ s'intégrer dans les Observatoires photographiques des partenaires (Syndicat mixte Dunes Sauvages et PNR du Golfe du Morbihan) et autres outils existants qui permettent de suivre l'évolution des sites et monuments et les possibles impacts des changements climatiques (voir fiches 1.b, 1.c et 4.b). 4. Niveaux et procédures d'alertes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ intégrer les sites et monuments mégalithiques dans les PCS des communes, et différents plans de prévention et de sécurité à toute échelle ; ◦ établir un document cadre pour l'ensemble des acteurs concernés. 5. Élaborer des protocoles d'actions et proposer des actions de préservation : <ul style="list-style-type: none"> ◦ prendre en compte les protocoles SDIS et les obligations réglementaires existantes face au risque (notamment obligation légale de débroussaillage pour le risque incendie) ; ◦ en fonction des indications de la grille multicritère, déterminer une hiérarchisation des actions au moment d'une intervention ; ◦ fouilles et programmes de recherche à proposer sur les sites les plus vulnérables à la remontée des eaux ; ◦ adapter l'entretien des sites aux différents risques en fonction des différents milieux, et en lien avec les obligations légales ; ◦ prendre en compte les risques dans les études d'aménagement (voir fiche 5.f). 6. Communication et relais citoyens : <ul style="list-style-type: none"> ◦ sensibiliser par différents moyens, et éventuellement lors d'un événement spécifique pour la journée mondiale du climat ; ◦ s'inscrire dans les Observatoires citoyens existants (celui du littoral morbihannais, l'OCLM, par exemple).
Ressources humaines	Paysages de mégalithes : deux personnes
Partenaires	Préfecture, Pompiers, Gendarmerie, services de l'État (DREAL, DRAC, DDTM), SDAM, CNRS, UMR 6566, universités, chercheurs spécialistes en évolution du trait de côte, Syndicat mixte Dunes Sauvages, opérateurs Natura 2000 sur des sites concernés, PNR du Golfe du Morbihan, service en charge des espaces naturels sensibles du conseil départemental, Conservatoire du littoral, les associations de préservation de l'environnement et du patrimoine, communes, services GEMAPI des intercommunalités, Syndicat mixte du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel, démarche ALERT (Marie-Yvane Daire – CreAAH – UMR 6566)
Ressources documentaires	Base documentaire Paysages de mégalithes, Syndicat mixte Dunes Sauvages, PNR du Golfe du Morbihan, documents de référence de l'État, protocoles PCS et SDIS, Observatoires photographiques et/ou citoyens
Ressources financières	Budget PDM : 15 600 € au total <ul style="list-style-type: none"> • 8 000 € (prestations, production) pour la campagne de sensibilisation • RH PDM : 7 600 € au total // 8 % ETP chargée d'urbanisme, soit 4 200 € + 5 % ETP chargée de préservation, soit 3 400 €
Évaluations	Proportion d'actions mises en œuvre

Calendrier

Débuté en 2023, puis suivi en continu



OBJECTIF	Mettre en œuvre une dérestauration partielle du monument de Gavrinis, dont l'état sanitaire est devenu critique
Description de l'action	Suite aux restaurations des années 1980, le cairn de Gavrinis nécessite un état des lieux sanitaire, puis un plan d'action à court et long terme
Responsable	Département du Morbihan
Mise en œuvre concrète	<p>Contexte : dès 2014, le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) formule un diagnostic, qui enclenche une étude climatique du monument entre 2016 et 2018. Les conclusions de l'étude amènent à la nécessité de procéder à une étude de dérestauration du monument. La société A-Bime est mandatée en 2021 pour procéder à cette étude et proposer des solutions de dérestauration préalables à une éventuelle restauration. Un comité de pilotage est mis en place par le département du Morbihan.</p> <p>Les objectifs du projet de (dé)restauration du cairn sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuivre la concertation pluri-institutionnelle et pluridisciplinaire ; • mettre en place un programme de suivi et des outils pour comprendre la dynamique climatique, l'évolution des désordres et mesurer l'impact de la fréquentation ; • concevoir un « protocole » étayé par un ensemble d'études et de critères objectifs pour orienter les choix stratégiques avant toute intervention de conservation, de restauration et de gestion à long terme du monument ; • réaliser les études complémentaires nécessaires à la préparation de l'intervention ; • adopter une stratégie progressive d'interventions par étapes et analyser les résultats des expérimentations. <p>Le cas échéant, envisager des alternatives (centre d'interprétation sur le continent, visite virtuelle...)</p>
Ressources humaines	LRMH, service départemental de l'archéologie (SDAM), Paysages de mégalithes, société privée A-Bime
Partenaires	Services de l'État (DRAC), commune, Paysages de mégalithes
Ressources documentaires	Rapports du LRMH, archives Départementales, base de données de PDM, SDAM
Ressources financières	Ressources internes du département du Morbihan : coût de l'étude de dérestauration et de sa mise en œuvre. Budget Paysages de mégalithes en suivi du projet : 8 % ETP chargée de préservation, soit 5 500 €
Évaluations	Comité de pilotage mis en place dès le début du projet : département du Morbihan, État (DRAC Bretagne, LRMH), commune de Larmor-Baden, Paysages de mégalithes

Calendrier

2014 – 2022 : études

2023 : rédaction du protocole d'intervention

2023 – 2026 : réalisation prévisionnelle des étapes successives (programmation en cours)



OBJECTIF	Avoir une gestion spécifique pour ce site très vaste et très fréquenté
Description de l'action	Favoriser, par des aménagements, une gestion des flux de visiteurs et de préservation du monument et de son environnement
Responsable	Centre des monuments nationaux (CMN)
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un document d'orientation et de gestion environnemental et paysager 2022-2026 avec objectifs pluriannuels pour le site des alignements de Carnac • Gestion du flux des visiteurs par des aménagements pour mobilité douces, et notamment par un sentier piétonnier, réalisé grâce à l'aménagement du « sentier nord » débuté en 2014 et complété tous les ans, depuis l'alignement du Ménéac jusqu'à celui de Kerlescan, ce qui permet une répartition du public sur toute la longueur des monuments et évite les engorgements et l'érosion des « spots de visite » • Gestion des flux de circulation des parkings au site, mais aussi des flux (doux ou véhiculés) entre les sites ; les navettes électriques sont privilégiées
Ressources humaines	Équipe salariée du CMN, entretien par la commune, travaux par le chantier AQTA et aménagement par le service ENRSR du département du Morbihan
Partenaires	DRAC Bretagne, commune de Carnac, département du Morbihan, AQTA, Paysages de mégalithes
Ressources documentaires	Base documentaire du CMN
Ressources financières	Ressources internes du CMN : environ 150 000 € dédiés à Carnac, hors masse salariale Ressources internes du département du Morbihan Budget PDM : 1 % ETP chargée d'urbanisme, soit 520 €
Évaluations	Rapport d'activité annuel CMN et rapport du plan de gestion

Calendrier

Débuté en 2022 et en cours jusqu'en 2026 : plan de gestion environnemental et paysager
Entamés dès 2014 et achèvement en 2023 : sentiers piétonniers

5.5. Enjeu numéro 5 : Déployer une stratégie touristique et organiser la gestion des flux à l'intérieur du Bien et sur l'ensemble du territoire

Fiche action n°5.a	Mettre en place un plan tourisme adapté aux monuments et aux sites et organiser la gestion des flux sur l'ensemble du territoire
OBJECTIF	Définir un cadre de visite et de découverte durable du Bien en cohérence avec la capacité d'accueil des sites et monuments sur l'ensemble du territoire
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Répartir la fréquentation touristique sur les sites et monuments et dans le temps : favoriser le changement des formes actuelles du tourisme qui sont concentrées sur très peu de sites ou monument (« sites vedettes ») • Proposer et structurer une offre de découverte du Bien pour tous, tout au long de l'année et en dehors des fortes périodes fréquentation • Repenser l'accueil sur site et les infrastructures d'accueil (cheminements, routes, espaces de stationnements) pour les mettre en cohérence avec les nouvelles pratiques et expériences paysagères • Concilier la préservation des sites, monuments, et de leur environnement avec une ouverture aux publics
Responsable	Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser des études des flux touristiques afin de mesurer les évolutions du Bien liées à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, mais aussi les éventuels impacts sur les sites (voir fiche 5.e) et adapter les actions en conséquence • Interroger les pratiques touristiques existantes (voir préconisations du plan de paysage) • Définir un plan d'accueil des visiteurs (habitants, excursionnistes, touristes) favorisant les mobilités douces et les transports collectifs (à pied, à vélo, en train, etc.), de stationnement, et les aménités nécessaires à l'accueil ainsi que la signalétique directionnelle et interprétative (voir fiche 5.d), etc. • Accompagner les aménagements éventuels pour les sites et monuments qui peuvent accueillir des visiteurs (voir fiche 5.f) • Continuer d'intégrer la gestion des flux au sein des schémas de développement touristiques du département et de ceux des EPCI (priorité du schéma de développement touristique du département du Morbihan ainsi que d'AQTA et GMVa pour 2023-2028 + schéma régional de développement du tourisme et des loisirs) afin de répartir la fréquentation sur plus de sites et monuments du territoire et sur une plus large saisonnalité • Trouver et mettre en place des outils adaptés, pour gérer les flux sur les « sites vedettes », notamment lors des moments de tension (voir fiche 5.e)
Ressources humaines	Paysages de mégalithes, une personne référente et un alternant.
Partenaires	ADT, collectivités (AQTA, GMVa et région Bretagne principalement), Département, OTI et OT, CMN, CDP, PNR Golfe du Morbihan, Syndicat mixte Dunes Sauvages
Ressources documentaires	Issues du plan de paysage et données de l'ADT ou collectivités (AQTA, GMVa, région Bretagne), documents cadres du PNR du Golfe du Morbihan et Syndicat mixte Dunes Sauvages
Ressources financières	Budget PDM : 26 000 € au total <ul style="list-style-type: none"> • 20 000 € par an prestations en bureau d'études – subventions fléchées région Bretagne • RH PDM : stagiaire ou alternant mission tourisme : 6 000 €, tutoré par la directrice. Ressources internes des collectivités territoriales pour la mise en œuvre locale sur le temps long.
Évaluations	Nombre et précisions des données recueillies / réalisation du plan d'accueil et nombre de participants à cette réalisation collective / nombre d'outils adaptés mis en place

Calendrier

Mise en place à partir de 2023 selon les actions

Fiche action n°5.b

Élaborer un plan de communication et de promotion avec les professionnels du tourisme pour des référentiels communs en accord avec les valeurs du Bien

OBJECTIF	Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication partagée autour de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien
Description de l'action	Concevoir les supports et outils de communication <i>off</i> et <i>online</i> , <i>print</i> , presse et réseaux sociaux afin d'homogénéiser le discours sur le Bien et sur sa mise en tourisme (fiche complémentaire de la 2.c)
Responsable	ADT Morbihan et Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • Écrire le <i>storytelling</i> • Définir les cibles (professionnels, élus, puis grand public, groupes français et étrangers) • Définir les supports de communication omnicanale (<i>print</i>, <i>web</i>, <i>web 2.0</i>) • Concevoir les contenus éditoriaux et médias (photos, vidéos, podcasts, éductours, MOOCs, etc.) • Définir une charte graphique • Déployer le dispositif pour fédérer les professionnels, élus et le grand public
Ressources humaines	ADT
Partenaires	OTI, OT, AQTA et GMVa, Bretagne Tourisme, et professionnels du tourisme (hôteliers et restaurateurs), Paysages de mégalithes
Ressources documentaires	
Ressources financières	<p>Ressources internes ADT Morbihan Budget PDM : 19 000 € au total</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13 000 € au total (prestations, production) // <ul style="list-style-type: none"> ◦ action de formation et de sensibilisation : 5 000 €/an ◦ action de communication : 8 000 €/an • RH PDM : 6 000 € au total // 5 % ETP chargée de projet, soit 4 000 € + 4 % ETP chargé de communication, soit 2 000 €
Évaluations	Nombre de supports et outils de communication

Calendrier

2024-2026



OBJECTIF	<ul style="list-style-type: none"> Organiser et développer les circulations douces pour donner à comprendre l'ensemble du Bien Relier des sites et monuments entre eux
Description de l'action	Concevoir, publier et diffuser des circuits de randonnées et de découverte pour comprendre le Bien ; Les circulations douces (ou actives) étant les meilleures pour comprendre le Bien dans son intégralité paysagère et archéologique.
Responsable	Paysages de mégalithes, AQTA, GMVa, communes
Mise en œuvre concrète	<p>Développer une réflexion globale sur les circulations douces :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifier et favoriser la mise en œuvre des services en lien avec les modes de déplacement actifs ; recenser les randonnées existantes proposées par les partenaires, notamment celles d'AQTA, de GMVa et du PNR du Golfe du Morbihan, et s'inscrire en cohérence et complémentarité avec l'offre déjà existante ; concevoir des circuits de randonnées et de découverte en mode actif pour faire comprendre le Bien, ses différentes thématiques et ses attributs à différents publics (circuits étudiés spécialement pour les cyclistes ou les personnes à mobilités réduite par exemples) ; identifier et compléter les points d'accroche multimodale et les stationnements relais ; penser des liaisons dans les circuits terre/mer, en favorisant les circulations douces (kayak, paddle, bateaux électriques, etc.) ou les bateaux de patrimoine (forban, sinagot, etc.) ; créer des liaisons manquantes entre les sites et monuments afin d'avoir des boucles, des circuits continus et une cartographie globale du Bien qui tient compte des sites ou monuments fragiles et des questions de propriété ; inscrire dans les documents supracommunaux (SCoT, plans de déplacement) la volonté de développer les modes de déplacements actifs permettant la découverte des sites et monuments mégalithiques . <p>Rendre accessibles les circuits :</p> <ul style="list-style-type: none"> publier les circuits sur la plateforme internet IGN rando (accessible via smartphone) ; réfléchir à l'accès aux circuits sur place via un QR code ou un autre système intégré à la signalétique interprétative des sites et monuments ; publier des livrets sur support papier pour chaque circuit, accessibles dans les lieux d'accueil du public.
Ressources humaines	Paysages de mégalithes et collectivités partenaires
Partenaires	Département du Morbihan, autres collectivités (notamment AQTA, GMVa et la région Bretagne), OT, OTI, UDAP Morbihan, fédérations de randonnées, associations locales (notamment de randonnées pédestres, cheval, cyclo et bateau), PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat mixte Dunes Sauvages, SNCF.
Ressources documentaires	Base de données documentaire, cartographies des circuits existants et SIG de Paysages de mégalithes, publications de randonnées, etc.
Ressources financières	<p>Budget PDM : 24 000 € au total.</p> <ul style="list-style-type: none"> 6 000 € pour la réalisation graphique de deux livrets /an (coût de l'impression à la charge des collectivités). RH PDM : 17 700 € au total // 6 000 € mission de stage ou alternant + 10 % ETP chargée de documentation et géomatique, soit 5 000 € + 7 % chargée d'urbanisme, soit 3 700 € + 5 % ETP chargée de médiation, soit 2 000 € + 2 % ETP chargée de communication, soit 1 000 €
Évaluations	<p>Nombre de circuits créés, puis publiés, et fréquentation des pages web des circuits</p> <p>Nombre d'exemplaires des circuits diffusés, imprimés et distribués via un format papier</p>

Calendrier

- 2022 : début de l'action (quatre circuits publiés sur la plateforme IGN rando)
- 2023 : un premier livret publié en mai pour Locmariaquer
- À partir de 2024 : publications régulières de livrets



OBJECTIF	Améliorer la lecture et la compréhension des sites et monuments du Bien par une signalétique commune
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre une compréhension des sites et monuments, et de leur environnement • Mettre en relation les sites et monuments • Donner des clés de lecture du contexte paysager et historique • Donner des consignes de sécurité pour préserver les vestiges archéologiques • Intégrer les données environnementales et biodiversité, en lien avec les acteurs concernés
Responsable	Département du Morbihan
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une charte graphique • Définir l'emplacement des panneaux, en fonction de critères archéologiques et paysagers (validation par ABF), qui font suite, dans la majorité des cas, à une étude paysagère (voir fiche 5.f) • Définir les sites et monuments accessibles pouvant accueillir du public, ainsi que l'accessibilité PMR • Rédiger des textes et faire des choix iconographiques en lien avec le Comité scientifique • Mettre en place des panneaux
Ressources humaines	Équipes du SDAM (département du Morbihan) et Paysages de mégalithes
Partenaires	Paysages de mégalithes, communes, DRAC-UDAP, propriétaires, gestionnaires, AQTA et GMVa, CMN, PNR Golfe du Morbihan, Syndicat mixtes Dunes sauvages
Ressources documentaires	Bases de données et outils cartographiques Paysages de mégalithes et SDAM, publications scientifiques, chartes PNR du Golfe du Morbihan et Syndicat mixte Dunes sauvages
Ressources financières	<p>Ressources internes du département du Morbihan pour la rédaction et le graphisme ; coût de fabrication à la charge des collectivités territoriales Budget PDM : 13 500 € au total</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation de PDM au financement du coût de fabrication : 10 000 €/an, soit 500 € de participation par panneau • RH PDM 4 900 € au total : 2 % chargée de préservation, soit 1 400 € ; 4 % ETP chargée d'études documentaire et géomatique, soit 3 500€
Évaluations	Nombre de panneaux posés

Calendrier

Juillet 2022 : pose du premier panneau à Penhap, île-aux-Moines
2023-2024 : liste de 19 sites et monuments

OBJECTIF	Organiser sur l'ensemble du territoire un suivi lié à la fréquentation, en qualifier son impact, et définir la capacité de charge des sites et monuments
Description de l'action	À l'aide d'une méthodologie partagée, définir les outils à mobiliser, ou à créer, et les relais sur le terrain qui permettront de garantir un suivi régulier de l'état des monuments ou sites soumis à une fréquentation touristique en accès libre (fiche complémentaire de la 4.c). Une évaluation de la capacité de charge pourra être réalisée en lien avec le développement des méthodologies de mise en œuvre à l'échelle nationale en cours.
Responsable	Paysages de mégalithes et propriétaires
Mise en œuvre concrète	<ol style="list-style-type: none"> Écrire une méthodologie partagée : <ul style="list-style-type: none"> avec les différents acteurs déjà actifs sur le suivi et l'entretien des sites et monuments, notamment l'État (DRAC Bretagne) qui est responsable des monuments historiques, AQTA (chantiers d'insertion), communes, CMN, Paysages de mégalithes, en intégrant les notions d'impact sur les milieux et habitats naturels en lien avec les méthodologies nationales de capacité d'accueil sur les milieux naturels en cours d'étude ; avec des relais sur le terrain et des personnes ressources (mission de « référent mégalithes ») ; avec une facilité d'utilisation par les différents partenaires, dont les gestionnaires de sites. Qualifier et quantifier les capacités de charge des sites et monuments : <ul style="list-style-type: none"> définir la notion, les critères d'observation et les outils d'estimation de la fréquentation ; définir un seuil et un protocole d'alerte de dépassement de cette capacité de charge ; tester une méthodologie sur le temps long pour certains sites et monuments sélectionnés : <ul style="list-style-type: none"> espaces Naturels Sensibles (ENS) du département du Morbihan : Ensemble du bois du Varquez à Erdeven, Kernours au Bono) autre site ou monument à enjeux majeurs (dont un sur une île). Déclencher des actions pour préserver les sites et monuments suite aux observations ou alertes. Volet sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> intégrer au protocole un volet communication et sensibilisation du public à la préservation des sites ; favoriser la communication entre partenaires liée à la gestion touristique, notamment lors des pics de fréquentation ; sensibiliser les communes (services municipaux et élus).
Ressources humaines	Paysages de mégalithes : deux personnes
Partenaires	Communes, AQTA, GMVa, État (DRAC, DTTM, DREAL), CMN, associations, propriétaires, gestionnaires, Département du Morbihan, Conservatoire du littoral, Syndicat Mixte Dunes Sauvages, laboratoire d'Écologie UBO Brest, PNR du Golfe du Morbihan, Bretagne Tourisme (région Bretagne) et autres acteurs concernés
Ressources documentaires	Paysages de mégalithes
Ressources financières	Budget PDM : 18 000 € au total <ul style="list-style-type: none"> 2 000 € à 8 000 € par an en communication selon les phases du projet RH PDM : 12 % ETP chargée de préservation au lancement de l'action (un an), soit 8 300 € ; puis 4 % ETP chargée de préservation pour le suivi, soit 3 000 € /an voir fiche 4.c
Évaluations	Mise en œuvre de l'outil

Calendrier

2024-2027

OBJECTIF

Préserver et mettre en valeur les sites et monuments mégalithiques en mettant en place des études d'aménagement au cas par cas, et assurer la mise en œuvre opérationnelle des études. Ces études concernent les sites et monuments ouverts aux publics en accès libres.

Description de l'action

- Continuer le travail partenarial (qui s'étend sur plusieurs années selon les sites et monuments). Des études d'aménagement ont été mise en place depuis 2015 sur le Bien (15 études réalisées et 14 en cours)
- Programmer chaque année une série d'études d'aménagement sur des sites et monuments choisis selon des critères spécifiques en lien avec les personnes concernées (services de l'État, propriétaires, gestionnaires)
- Améliorer de façon continue la réflexion en matière d'aménagement et de compréhension des sites en lien avec les partenaires concernés et en fonction de la diversité des problématiques
- Accompagner les communes sur la mise en œuvre opérationnelle des études d'aménagement et sur la nécessité de mettre en place des études de maîtrise d'œuvre complémentaires
- Accompagner les communes sur les dispositifs financiers d'aide à la réalisation des aménagements et à l'acquisition de parcelles pour leur mise en valeur
- Accompagner les particuliers dans les démarches d'achat, de vente et d'entretien liées aux études d'aménagement

Responsable

Paysages de mégalithes, département du Morbihan et Communes selon les sites et monuments

Mise en œuvre concrète

- Choix des sites ou monuments
- Choix d'un paysagiste concepteur et d'un écologue
- Constitution d'un groupe de travail pluridisciplinaire en fonction des problématiques des sites et monuments : (PDM, ABF, SRA, commune, intercommunalités, département du Morbihan (ENS et/ou Service départemental d'archéologie), et selon les sites et monuments : PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat mixte Dunes Sauvages, Conservatoire du littoral), autres services de l'État
- État des lieux et diagnostic (patrimoine, paysage et environnement) : analyse de terrain, description, perception, lisibilité avec visite sur site ou monument et restitutions au groupe de travail
- Réalisation d'intentions paysagères et d'esquisses d'aménagement avec possibles visites sur place et restitution au groupe de travail
- Selon la problématique du site ou du monument, l'esquisse d'aménagement peut servir de support à l'autorisation préalable des services de l'État ou servir de base pour lancer un marché plus complet de maîtrise d'œuvre
- Mise en œuvre des études par la commune ou le chantier d'insertion
- Achat éventuel de parcelles ou mise en réserve au PLU par les communes, ou par le département au titre des ENS selon possibilité.
- Encourager les gestionnaires de sites à informer le grand public, notamment les habitants lors d'actions d'aménagement
- Accompagner les élus dans la mise en œuvre opérationnelle de l'étude et sur les différents dispositifs financiers existants avec les partenaires

Ressources humaines

Architectes, paysagistes, écologues

Partenaires

DRAC (UDAP Morbihan, SRA), département du Morbihan, AQTA (chantiers d'insertion), GMVa, communes, et selon les sites : département du Morbihan (ENS et/ou SDAM), PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat mixte Dunes Sauvages, Conservatoire du littoral, CMN

Ressources documentaires

Bases de données Paysages de mégalithes et DRAC, publications scientifiques

Ressources financières


- Budget PDM : 49 000 € au total
- 40 000 €/an : prestataires paysagers pour les études d'aménagement – financés par des subventions fléchées de la DRAC Bretagne
 - RH PDM : 9 200 € au total // 15 % ETP chargée d'urbanisme, soit 7 800 € + 2 % chargée de préservation, soit 1 400 €

Évaluations

Annuelle par groupe de travail et mise en œuvre opérationnelle des études

Calendrier

Depuis 2015
Programmation annuelle
Entre cinq et dix sites ou monuments par an



OBJECTIF	Améliorer l'expérience visiteur et la qualité d'accueil des publics, notamment scolaires, sur le site de Petit Mont
Description de l'action	Création d'un bâtiment d'accueil et d'aménagement de la pointe classée « espace naturels sensibles » (ENS)
Responsable	Département du Morbihan (Compagnie des ports – service des ENS – SDAM)
Mise en œuvre concrète	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de construction de bâtiment, en insertion paysagère avec la pointe classée ENS • Autour du site, création d'un espace d'accueil et de repos incluant un centre d'interprétation du Néolithique et du paysage – du Néolithique à nos jours – à destination du grand public et du public scolaire qui sera aussi un lieu d'accueil, d'actions de médiation. • Aménagement de cheminements doux sur la pointe du Petit Mont, classée ENS, permettant le respect de la biodiversité de cet environnement ainsi que la découverte du paysage côtier.
Ressources humaines	Prestataire extérieur
Partenaires	Mairie d'Arzon - DRAC Bretagne - Paysages de mégalithes – PNR du Golfe du Morbihan
Ressources documentaires	
Ressources financières	Ressources internes du département du Morbihan et des partenaires
Évaluations	Rapports d'études préalables – rapports des comités de pilotage – démarrage des travaux – livraison du bâtiment

Calendrier

2018 : début du projet
 2024 (projeté) : début des travaux de construction du bâtiment

5.6. Enjeu numéro 6 : Renforcer la gouvernance pour une gestion appropriée du Bien

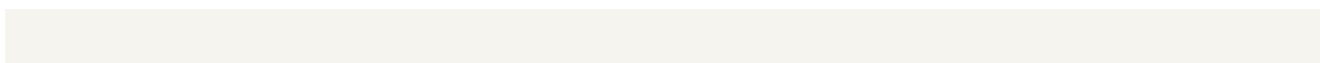
Fiche action n°6

Organisation et structure de gestion du Bien



OBJECTIF	La formalisation d'un système de gestion efficace du Bien est nécessaire pour assurer la préservation de la VUE et la pérennité de la démarche
Description de l'action	Continuer d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés par la gestion du Bien sur la base de l'expertise des personnalités compétentes, conformément à la circulaire du ministère de la Culture en date du 12 avril 2012.
Responsable	État, Paysages de mégalithes
Mise en œuvre concrète	<p>La gouvernance du plan de gestion s'appuie sur deux entités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de pilotage (déjà en place), qui constitue l'organe décisionnaire concernant la stratégie d'application du plan de gestion et est garant de sa gestion. Il est piloté par l'État qui est représenté par le préfet de département ; • l'association Paysages de mégalithes, qui assure l'animation et le portage de l'ensemble de la démarche de candidature. Ses statuts seront modifiés pour assurer la mise en œuvre du plan de gestion. Ses missions seront confortées, à terme, et elle assurera la coordination du Bien, comme elle l'a fait pour la candidature. L'association regroupe élus, structures partenaires, associations et habitants. <p>Le suivi technique, opérationnel et scientifique de la mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion est assuré par trois instances déjà en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Comité technique, qui définit les actions, assure le suivi et la mise en œuvre transversale du plan de gestion ; • le Comité scientifique, qui reste garant de la qualité scientifique de la démarche, et qui oriente et conseille l'association sur tous les aspects de recherche et de connaissance du Bien ; • les groupes de travail, au nombre de trois, qui émettent des préconisations et évaluations sur les sujets de médiation, d'urbanisme, de paysage, et de préservation des sites et monuments. <p>Les parties prenantes dans la gestion formalisent leur accord à appliquer le plan de gestion dans la Charte d'engagement, ratifiée par tous en novembre 2023.</p> <p>Enfin, dans une volonté de coconstruction, de participation et d'appropriation collective, la gouvernance s'appuie sur un ensemble d'instances et de partenaires consultatifs autant que de besoin. Il restera à formaliser une structure pour les propriétaires privés de monuments, et une autre pour les habitants, premiers ambassadeurs du Bien et de sa VUE.</p>
Ressources humaines	
Partenaires	Ensemble des partenaires
Ressources documentaires	
Ressources financières	Ressources mobilisées pour le plan de gestion
Évaluations	Évolution de la gouvernance

Calendrier





> Intérieur du cairn de Gavrinis, n°351, Larmor-Baden, aire 3



PAYSAGES DE MÉGALITHES

